



ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION
Rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
Tél. 34561 32

ADMINISTRATION
Avenue de la Brabançonne 80 B - Bte 29 - 1040 Bruxelles
CCP 000-0344969-37 : Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon

MAGNIFIQUE SUCCÈS DU CONGRÈS NATIONAL DE BOUILLON



L'hommage aux morts à la pelouse d'honneur du cimetière.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT D'HONNEUR : Général-major e.r. Lucien CHAMPION
Boulevard du Souverain 219, Bte 1 A — 1160 Bruxelles

PRESIDENT NATIONAL
et Rédaction du bulletin :
Albert HUBERT
R. Gabrielle 59, Bte 2 - 1180 Bxl
Tél. : Privé : (02) 345 61 32
Bureau : (02) 219 44 50

SECRETAIRE NATIONAL :
Victor ROBERT
Drève des Eangs 26
1630 Linkebeek
Tél. (02) 353 26 08

NATIONAL-ADJOINT :
François GUIOT
Boulevard Lambertmont 250
1030 Bruxelles
Tél. (02) 215 45 73

TRESORIER NATIONAL :
Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171
6700 Arlon Tél. (063) 21 43 13

C.C.P. de la trésorerie nationale de la Fraternité :
000-0344968-37

TRESORIER NATIONAL-ADJOINT :
Charles GRIMONSTER
Rue de Ville 41, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 14 68

ADMINISTRATEURS :
Administrateur du bulletin :
Lieut.-Colonel Albert RENSON
Avenue Emile Bossart 38
1080 Bruxelles
Tél. (02) 425 04 76

Correspondants :
Albert GUSTIN, adm. adjoint
Av. de la Brabançonne, 80 B -
Bte 29 - 1040 Bruxelles
Tél. (02) 735.84.05

Administrateurs-conseillers :
Col. BEM hon. Jean BORGNIET
Square des Latins 60 - Bte 7
1050 Bruxelles
Tél. (02) 649 88 59

Colonel e.r. André LALLIERE
Chaussée de Bruxelles 6
1410 Waterloo
Tél. (02) 354 93 83

Colonel e.r. René MOINY
Rue Petite 29, 5340 Geaves
Tél. (083) 67 72 19

Emile ANSELME (Huy)
René AUTPHEINE (Virton)
Roclus CATTIN (Vielsalm)
Emile COLSON (Bertrix)
André COLLIGNON (Bouillon)
Rue de la Maladrerie, 24
6630 Bouillon - T. (061) 46.67.25

Eugène DEVOGHEL (Liège)
Roger FRANCOIS (Florenville)
Georges GILSOUL (Namur)
Albert GUSTIN (Brabant)
Albert LAFONTAINE (Etalle)
Rue du Bru, 129
6741 Vance - Tél. (063) 45.55.03

Raymond LEONARD (Bastogne)
Route de Marche, 101
6650 Bastogne

Yvon LOMRE (Erezée)
Joseph MOUZON (Neufchâteau)
Désiré PIROLET (Marche)
Joseph SCHMITZ (Arlon)
Lucien SCHILTZ (Saint-Hubert)
Léon SPOIDENNE (Athus)
Donis WIDART
5305 Chevignes (Sect. Houffalize)
Tél. (083) 21 17 50

SECTIONS REGIONALES

ARLON
C.C.P. 000-0980849-82
Président :
Joseph SCHMITZ
Rue des Espagnols 5, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 39 83

Secrétaire :
Alphonse COLLETTE
Rue de la Libération 5, 6702 Attert
Tél. (063) 21 19 81 (privé)

Trésorier :
Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 43 13

ATHUS - MESSANCY - AUBANGE
C.C.P. 000-0701206-90
Président :
Léon SPOIDENNE
Rue du Panorama 7, 6790 Athus
Tél. (063) 37 81 98

Secrétaire :
André PERIN
Rue de l'Anthénée 6, 6790 Athus

Trésorier :
Jacky GERSON
Rue de Rodange 12, 6790 Athus

BASTOGNE - MARTELANGE - VAUX-SUR-SURE
C.C.P. 003-0240928-77
Président :
Léon RÉMY
Rue de Beaumont 4, 6650 Bastogne
Tél. (052) 21.24.54

Secrétaire :
Paul BRIOL
Rue de la Maison-Forte, 2b
6650 Bastogne Tél. (062) 21.30.31

Trésorier :
Albert PIERRE
Avenue Roi Baudouin, 11
6650 Bastogne Tél. (062) 21.12.31

BERTRIX
C.C.P. 000-0380547-16
Président :
Edouard KIEIS
Grand-Place 22, 6800 Bertrix
Tél. (061) 41 13 69

Secrétaire-Trésorier :
Emile COLSON
Champs Simon, 275 B
6803 Herbeumont
Tél. (061) 41 10 76

BOUILLON
C.C.P. 000-0512180-20
Président :
Roger HARDY
Quai du Rempart 4, 6630 Bouillon
Tél. (061) 46 67 06

Secrétaire :
Albert-Vital PONCIN
Faubourg de France, 27 a
6830 Bouillon Tél. (061) 46 67 25

Trésorier :
Clement DRAPIER
Rue Au-Dessus-de-la-Ville, 9
6830 Bouillon Tél. (061) 46 62 34

BRABANT
C.C.P. 000-0352242-35
Président :
Albert GUSTIN
Av. de la Brabançonne 80B, Bte 29
1040 Bruxelles
Tél. (02) 735 84 05

Secrétaire :
Roger REUMONT
Rue Elise 85, 1050 Bruxelles
Tél. (02) 648 85 04

Trésorier :
Auguste COLLE
Rue du Noyer 87
1040 Bruxelles Tél. (02) 736 23 64

EREZEE
C.C.P. 000-0818871-94
Président :
Yvon LOMRE
Rue des Combattants, 5460 Erezée
Tél. (066) 47 70 23

Secrétaire-Trésorier :
Joseph BAUDJIN
Rue de l'Ourhe 96
5400 Marche-en-Famenne
Tél. (084) 31 16 19

ETALLE
C.C.P. 8239.62
Président :
Gaston EPPE
Rue du Bru 130, 6741 Vance

Secrétaire :
Léon POSTAL
6735 Fratin (Ste-Marie a/Semois)
Tél. (063) 45 51 87

Trésorier :
R. CLAUSEE - 6742 Chantemelle

FLORENVILLE
C.C.P. 8048.97
Président :
Roger FRANCOIS, pharmacien
Grand-Rue 15, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 10 44

Secrétaire :
Joseph JACQUES
Route d'Orval 16, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 22 06

Trésorier :
Marcel JACQUES
Route d'Orval 22, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 22 44

HOUFFALIZE
C.C.P. 000-0762137-08
Président :
Joseph ANDRE
Brisy, 6673 Cherain
Tél. (080) 51 73 73

Secrétaire-Trésorier :
Joseph RICAILE
Rue Ville-Basse 23
6660 Houffalize Tél. (062) 28 80 54

HUY
C.C.P. 000-0718009-15
Président :
Emile ANSELME
Rue Sainte-Yvette, 109, 5200 Huy
Tél. (085) 21 28 43

Secrétaire-Trésorier :
Albert DESSAMBRE
Rue Victor Martin 4, 5230 Antheit
Tél. (085) 21 46 89

LIEGE - VERVIERS
C.C.P. 000-0900416-62
Président :
René PIEDBEUF
Rue des Rhexux 43
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. (041) 33 26 45

Secrétaire :
Julien EBRET
Quai de la Dérivation 43A, Bte 42
4020 Liège - Tél. (041) 43 34 79

Trésorier :
Eugène DEVOGHEL
Quai de l'Ourhe 4, 4020 Liège
Tél. (041) 43 29 46

MARCHE-EN-FAMENNE
C.C.P. 000-0325567-35
Président :
Désiré PIROLET
Route de Hologne, 5406 Waha
Tél. (084) 31 16 54

Secrétaire-Trésorier :
Marcel DEVILLE
Thier des Corbeaux 17
5400 Marche-en-Famenne
Tél. (084) 31 16 27 (après 17 h)

NAMUR
C.C.P. 000-0364057-16
Président :
Georges GILSOUL
Rue de Bruxelles 60, 5000 Namur
Tél. (02) 513 92 35 - 513 94 00
(heures de bureau) - Ext. 386

Secrétaire :
Henri BOUCHAT
Rue Grande, 52, 5180 Godinne

Trésorier :
Léopold MISSON
Rue de l'Eglise 6, 5820 Spy
Tél. (071) 78 57 60

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT
C.C.P. 000-0751193-12
Président :
Joseph MOUZON
Rue de l'Eglise 50
Les Fossés
6736 Assenois
Tél. (063) 43 31 34

Secrétaire-Trésorier :
Théo LEDENT
Route de St-Pierre 11
6600 Libramont
Tél. (061) 22 24 77

SAINT-HUBERT
C.C.P. 8001.73
Président :
Jean GOFFART
Rue des Rogations 86
6900 Saint-Hubert
Tél. (061) 61 19 56

Secrétaire-Trésorier :
Lucien SCHILTZ
Route de Polx 23 - 6900 St-Hubert
Tél. (061) 61 11 32

VIELSALM
C.C.P. 000-0870976-13
Président :
Roclus CATTIN
Rue des Combattants 8
6690 Vielsalm
Tél. (080) 21 64 77

Secrétaire :
Joseph HAIDON
Rue Ruxhriel 15, 6688 Llerneux

Trésorier :
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm
Tél. (080) 21 67 45

VIRTON
C.C.P. 000-0729100-48
Président :
René AUTPHEINE
Chamé 24, 6760 Virton
Tél. (065) 57 77 18

Secrétaire-Trésorier :
Constant GRUSLIN
Av. Wauters, 85, 6762 Saint-Mard
Tél. (063) 57 78 98

Communications du Président

BOUILLON : UN CONGRES EXCEPTIONNEL

D'année en année, nos congrès nationaux connaissent un succès grandissant qui nous étonne et nous réconforte. Celui de Bouillon fera date, en raison notamment d'un programme particulièrement étoffé et d'une organisation aussi parfaite qu'audacieuse, pour laquelle nous ne pouvons assez féliciter les Hardy, Collignon, Poncin, Drapier et consorts. Nous nous devons aussi de remercier à nouveau l'Administration communale, et plus particulièrement son bourgmestre, M. Maurice Brasseur, pour le concours considérable qu'elle a apporté à la réussite des manifestations, de même que la population de Bouillon pour son accueil chaleureux.

Au compte rendu repris par ailleurs, on me permettra de relever le caractère émouvant des cérémonies du samedi, avec l'inauguration du «Square des Chasseurs Ardennais» par la maman de notre Jean Richard du Bataillon Moto, fusillé à 22 ans; puis, la remise du drapeau de la section, offert par la Commune, et qui fut présenté par les trois fils de notre camarade Victor Adam, du 20A, fusillé lui aussi en 1944. Et encore, le recueilliement à la pelouse d'honneur du cimetière où reposent notamment côté, Jean Richard et André Baudouin, fusillés le même jour au Tir national. Le dimanche, ce fut le grand rassemblement, constituant sans doute un record, et le spectacle du long ruban miroitant dans les eaux de la Semois était particulièrement impressionnant.

Et pour mieux mesurer le chemin parcouru et le défi que représentait en quelque sorte cette organisation, rappelons que la section de Bouillon fut constituée il y a deux ans à peine et qu'elle n'est devenue opérationnelle qu'à partir de 1977.

MANIFESTATIONS

Outre les traditionnelles manifestations de Vinkt et de Temploux dont le compte rendu figure plus loin, nous avons participé aux fastes du 1er Chasseurs Ardennais, quelque peu embrumés par la perspective de quitter Spich où le régiment tient garnison depuis près de vingt-trois ans. C'est toujours vers la mi-juillet que le 1. ChA doit s'établir à Marche-en-Famenne. Espérons qu'il le fera dans des conditions de préparation satisfaisantes.

L'arrière-saison sera très chargée. Qu'on en juge : le samedi 9 septembre, parrainage du 6 ChA par la ville de Huy; le 17 du même mois, les Fêtes de Wallonie à Namur; en septembre-octobre, fastes et remise du commandement au 3 ChA et remise du commandement au 1 ChA. Nous insistons particulièrement pour que tous les Anciens du 6 ChA se donnent rendez-vous à Huy où ils seront accueillis par un des leurs, le sénateur-bourgmestre Eugène Lecoq. Bien entendu, tous les autres Béréts verts seront les bienvenus.

NOTRE MONUMENT NATIONAL

Dans notre dernier numéro, nous laissons entrevoir une solution définitive pour bientôt du problème de l'entretien de notre Monument national de Martelange. Le ministre des Travaux publics, M. Guy Mathot nous avait, en effet, informé, par lettre du 30 mars, que son Administration avait été invitée à lui soumettre un projet d'arrêté royal «en vue de la reprise du Monument à charge de la Régie des Bâtiments». Nous avions souhaité que ce soit chose faite pour notre congrès. Le Ministre avait fait savoir le 25 avril que ce n'était pas encore réglé, mais qu'il espérait que le document lui serait soumis pour le fin du mois. Depuis lors, plus rien, du moins à la mi-juin. Notre monument s'est ainsi trouvé dans un état de complet abandon pendant près d'un an. Des dégâts, sans doute irréversibles, auront sans doute affecté les plantations exemplaires qu'avait voulu réaliser le Plan Vert.

Nous craignons que la cérémonie de clôture de la première étape de la Marche du Souvenir ne se déroule dans un cadre désolé. Heureusement, le Ministre des Travaux publics — et c'est là, un bon point que je présume la solution! — a donné instructions à la Régie des Bâtiments du Luxembourg de remettre le monument et ses abords en parfait état pour le 28 juin.

MANIFESTATION MILITAIRE

Le texte «L'Armée dans la rue» qui terminait notre dernier éditorial nous a valu de nombreuses marques d'approbation. Deux réactions directes défavorables et une troisième indirecte. La première émanait d'une organisation que nous ne qualifierions pas autrement, car il est évident que l'on cherche à trouver matière à un droit de réponse et à se servir de notre bulletin comme d'une tribune syndicale. Ce n'est pas la place, et nous ne tomberons pas dans le piège, quelle que soit l'agitation de l'un ou de l'autre hurluberlu. Quant à la seconde lettre, envoyée par un adjudant ChA, toujours en activité, elle était d'une parfaite dignité et reflétait bien les préoccupations matérielles des militaires de carrière. Mais, elle plaçait aussi le devoir avant tout, se terminant par la phrase suivante : «Je puis aussi vous rassurer que quels que soient les soucis, chaque militaire reste fidèle à sa devise : SERVIR ET AU-DELA. Je tiens à préciser, pour autant que de besoin, que si j'ai exprimé une certaine réserve à l'égard du principe même d'une manifestation dans la rue et si j'ai réproché ses débordements, j'ai aussi reconnu «le caractère largement légitime des revendications», ce qui est plus particulièrement le cas pour les sous-officiers et les sous-lieutenants et lieutenants, considérablement désavantagés.

DROITS

Les relations entre le gouvernement et les associations patriotiques se sont fortement dégradées. Nous rappelons avoir été à peu près le seul à ne pas nous extasier lors de la conclusion du fameux «Protocole d'accord» du 7 novembre 1975.

Nous devons ensuite déplorer à diverses reprises que les mesures d'application aient tendance à ignorer toujours les combattants en uniforme qu'il s'agisse de ceux de 1940, des territoires extérieurs et de 1944-45, moins bien considérés que des victimes accidentelles. A cet égard, nous avons relevé fréquemment l'injustice flagrante selon laquelle les veuves des prisonniers politiques reçoivent une rente double de celle des veuves de militaires tombés au champ d'honneur. Une telle différenciation nous paraît singulièrement intolérable. La motion présentée à ce sujet à notre congrès de Bouillon a été envoyée à quatre ministres. Le Premier, M. Tindemans et le ministre des Pensions nous ont envoyé personnellement d'aimables accusés de réception. En revanche, pas de réaction du ministre des Finances, M. Geens, ce qui n'est pas pour surprendre, car on sait qu'il n'aime pas les associations patriotiques, ni — et là, nous avons des raisons d'être surpris — de M. Vanden Boeynants, ministre de la Défense nationale; d'autant que nous avions cru bon de souligner auprès de lui «... qu'en votre qualité de porte-parole et de défenseur naturels de l'Armée, et donc des combattants en uniforme, votre intervention pourrait être déterminante afin de mettre fin à une situation dont les incidences sur le budget de l'Etat et celui des personnes en cause sont minimes, mais qui revêt à nos yeux une importance de principe considérable.»

Maintenant, la grosse préoccupation est celle de l'adaptation des pensions de guerre dont le pouvoir d'achat s'est fort dégradé. Le gouvernement ne paraît guère disposé à faire quelque chose. Il y a une autre source de préoccupation : c'est la fameuse loi anticrise en préparation et ses dispositions relatives aux pensions des agents des Services publics. La limitation à 75% du traitement ne va-t-elle pas porter atteinte aux bonifications simples pour les services militaires en temps de paix et doubles pour les services militaires et assimilés en temps de guerre, avec possibilité de dépasser les 75% et d'aller jusqu'à 90%? N'y a-t-il pas danger également que ne soient remis en cause certains aspects de la législation en faveur des victimes du devoir patriotique? La vigilance s'impose.

Albert HUBERT, Président national.

1914 - 1918

FRATERNELLE

des
Anciens Combattants du 10^e de Ligne

NAMUR - TERMONDE - YSER - EESSEN - CORTEMARCK

Président - Voorzitter

C. BEKE

J. Van Arleveleplein, 69
9000 Gent

Tél. (091) 25.40.92



1914 - 1918

VERBROEDERING

der
Oud-Strijders van het 10^e Linie

NAMEN - DENDERMONDE - UZER - EESSEN - KORTEMARK

Le Billet du Président

C'est donc au week-end des 14/15 octobre prochain qu'est fixée la date du 60^e anniversaire de la victoire de nos armes sur l'ennemi faisant ainsi une brèche définitive dans la ligne de défense et, de ce fait, libérant la très importante commune de Kortemark.

Ce fait d'armes, illustré par une citation sur notre drapeau, fut commémoré depuis de nombreuses années par notre Fraternelle et il ne s'en passe pas une sans que son Mémorial aux Morts soit salué et fleuri par une délégation d'Anciens à laquelle se joignent régulièrement quelques-uns de nos successeurs, les ChA.

Il est de fait que cette fois-ci encore, il ne s'agit pas de perdre cette date de vue et qu'il faudra faire tout ce qui est possible de faire afin de la commémorer dignement. Sachant, d'autre part, que nos possibilités physiques jointes au grand âge ne permettent plus à bon nombre d'entre nous un déplacement souvent difficile, je vous propose, ce qui aussi me permettrait de prendre certains arrangements, de m'écrire individuellement une carte en mentionnant que vous prendrez part aux festivités accompagnant la cérémonie. Cette dernière serait composée d'une messe aux Morts, d'un salut au Mémorial suivi d'un banquet fraternel.

Du nombre de participants inscrits pour le 31 juillet au plus tard, dépendra l'ampleur de la Journée. Il vous sera répondu sitôt la carte reçue.

C'est avec un très profond regret que je termine ce billet sur une note douloureuse annonçant le décès de notre cher Herman Krutwig, président de la section d'Anvers. Herman était un des membres les plus dévoués en même temps que des plus attachants de notre Association. Avec lui, disparaît un des tout derniers copains d'Anvers et à la section.

Veuillez sa famille et ses amis trouver ici l'expression de nos meilleures sympathies et de nos condoléances très émuës.

C. B.

Briefje van de Voorzitter

Het zal dus de week-end zijn van 14-15 oktober die de zestigjarige herinnering van de zege onze wapens in 1918 Kortemark zal betekenen. Het was immers hier dat de definitieve doorbraak van 's vijands linie geschiedde, met zich tevens de bevrijding van de belangrijke gemeente meeslepend.

Sedert ettelijke jaren vierdt onze Verbroedering deze glorie-rijke gebeurtenis, door een citatie herinnerd op s'regiments-vlag en geen enkel jaar gaat voorbij zonder dat een delegatie het Memoriaal groeten gaat en bebloemen, vergezeld door Ardense Jagers, haar koene opvolgers.

Zonder twijfel mag dan ook dit jaar niet voorbijgaan zonder dat we die heugelijke dag vieren. Weliswaar zijn reeds menigen onder ons, uit reden van ziekte of ouderdom, niet meer in staat de reis mee te maken. Dit felt in acht nemend en ook om ons toe te laten de nodige schikkingen te nemen, zijn we op het gedacht gekomen u te vragen mij, aan mijn adres, een kaartje te sturen dat mij laat weten indien u geschikt bent aan de plechtigheid deel te nemen. Deze laatste zal eventueel bestaan uit een zielems, begroeting en bebloemen van het Memoriaal gevolgd door een broederlijk noemaal. Uw kaart dient me toe te komen vóór 31 juli, laatste datum. Van zohaast uw kaart in mijn bezit, zo haast wordt ze beantwoord met volledige inlichtingen.

Verder is het met de innigste droefheid dat ik het afsterven aankondig van onze duurzame vriend Herman Krutwig. Hij was Sectie-Ere-Voorzitter van de Afdeling Antwerpen met hem verdwijnt een der trouwste en tevens oudste leden onzer Verbroedering.

Mochten hier zijn Familie en Antwerpse Vrienden de uitdrukking vinden onzer warme sympathie en oprecht rouwbeklag.

C. B.

NOTRE INSIGNE

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm.

Prix de vente au détail : 20 F l'exemplaire.

S'adresser à sa section.

ACHETEZ ET PROPAGEZ
LE
DRAPEAU DE L'ARDENNE

LES COMMEMORATIONS ANNUELLES DE VINKT

Bien qu'elles aient dû être avancées de huit jours par rapport à la date traditionnelle, les cérémonies annuelles commémorant les événements de Vinkt en mai 1940 ont connu, à nouveau, une grande affluence. C'était la trente-deuxième fois que les Chasseurs Ardennais — nous avons erronément donné ce chiffre aux manifestations de 1977 qui étaient, en fait, les trente et unièmes puisque, aussi bien, notre premier pèlerinage à Vinkt a eu lieu en 1947 — retournaient à Vinkt.

En dehors des fidèles du Brabant, les sections de Bastogne et de Houffalize avaient organisé les déplacements de leurs membres en plusieurs autocars, mais il y avait aussi nombre de participations individuelles avec des camarades venus, entre autres — et nous nous excusons d'en oublier — d'Arlon, de Bertrix, de Herbeumont, d'Etalle, de Florenville, de Vielsalm, etc... sans compter le lieutenant-colonel BEM Brisly, commandant le 3^e Chasseurs Ardennais, et l'adjudant Leuris qui représentait le lieutenant-colonel Lefèbvre, commandant le 1^{er} Chasseurs Ardennais, empêché en dernière minute pour des raisons de service. Toutes les personnalités locales et régionales, bien sûr, avec, à leur tête, les échevins et conseillers communaux du grand Deirne ainsi que le député Deneir.

Ce fut le cérémonial traditionnel avec cependant, en plus, l'inauguration, à l'emplacement se trouvant devant l'ancienne maison communale, de la Martelarenplein ou «Place des Martyrs». Ainsi, Vinkt — qui compte, depuis 1976, une «Rue des Chasseurs Ardennais» — disposera également, désormais, d'une place dédiée aux victimes civiles de la barbarie allemande.

La messe solennelle, toujours fort émouvante, fut célébrée, cette année, par l'abbé Pieyns, actuellement curé d'Impe, près d'Alost, qui était vicaire à Vinkt en 1940 et est un grand invalide rescapé des massacres de Vinkt (cf. notre précédent numéro, page 13). Il était assisté du curé Michem.

L'appel des morts fut fait, d'une part, par l'échevin J. Van Nevel qui avait aussi dévoilé la plaque de la Martelarenplein, et par le président national. Les discours furent prononcés, au nom de l'administration communale, par l'échevin baron t'Kint de Roodebeke et qui remplaçait le bourgmestre se trouvant à l'étranger, qui parla en néerlandais et en français, ainsi que par le président national qui, suivant l'usage, parla également dans les deux langues nationales. Ce dernier rappela surtout qu'il y avait dix ans qu'avait été inauguré, le 26 mai 1968, le magnifique monument commémoratif de Vinkt, monument qui avait été entrepris par un comité placé sous la direction du bourgmestre Vercamer, la vice-présidence du président des Chasseurs Ardennais et la collaboration plus particulièrement active du secrétaire communal



Les drapeaux des Chasseurs Ardennais.

Les photos, sauf une, sont de
Marcel LEURIS.



L'appel des morts militaires.

honoraire J. Van Der Eecken, du curé Michem et de l'instituteur en chef De Vlioger. Il dit encore que les Chasseurs Ardennais revenaient, comme toujours, à Vinkt «la tête haute, fiers d'avoir lutté avec ténacité, comme ils l'avaient fait depuis le 10 mai, pour défendre une nouvelle portion de territoire national, pour y accomplir, respectueux du devoir militaire, la mission de sacrifice qui leur avait été commandée. Ils renouvellent aussi, chaque année, l'expression de leur commémoration pour le calvaire des civils innocents dont le seul «crime» fut de se trouver au cœur du champ de bataille, et qui furent les victimes des représailles d'une armée orgueilleuse qui ne pouvait admettre qu'on ait pu victorieusement lui tenir tête». Il ajouta que «les épreuves supportées ensemble cimentent l'amitié et que le sens profond des retrouvailles annuelles consistait à affirmer la fraternité, l'amitié et la solidarité qui doit continuer d'unir tous les Belges, par-delà leurs originalités, leurs différenciations et même leurs divergences : ils en ont besoin pour survivre.»

A la réception qui eut lieu pour terminer, le premier échevin, M. De Baere, prononça une courte allocution à laquelle répondit le président de la Fraternelle. Précisons que les édiiles de Vinkt ont décidé qu'à l'avenir, la date traditionnelle serait toujours respectée, c'est-à-dire que les commémorations auraient lieu le dernier dimanche de mai, sauf si la Pentecôte tombait ce jour-là. Qu'on retienne donc la date pour l'année prochaine!



La participation des enfants de Vinkt.



L'échevin t' Kint de Roodebeke.



L'échevin J. Van Nevel inaugure la place des Martyrs.



Une partie des anciens.



Les autorités et la foule devant le mémorial.



MM. les curés Michem et Pieyns avec le président national.

(Photo H. Fobe)

SOUTIEN DU BULLETIN

Exercice social 1977-1978

Report des numéros précédents : 31.731 F

Nouveaux versements reçus à la date du 20 mai :

— Section 1 ChA, FBA	28.140 F
— Section de Vielsalm (Collecte AG)	6.500 F
— Léon Remy, Bastogne	5.000 F
— Collecte au Congrès de Bouillon à l'initiative de Mme J. Henriquet et E. Richard de Florenville	2.350 F
— Anonyme, Vielsalm	1.500 F
— Mme Gilbert Autmans, Tancrémont (Thoux)	500 F
— Eternit, s.a., Kapelle-op-den-Bos	500 F
— Anonyme, Arlon	470 F
— Mme Lucie Godfrind, Vve André, Gilly	300 F
— Deux veuves de Chasseurs Ardennais, Messancy	250 F
— Cécile Masson, Vielsalm	200 F
— Jean Michaëlis, ancien du 10, Saint-Paul (F)	200 F
— René Muller, Zaventem	200 F
— Jules Van Der Eecken, Vinkt	200 F
— J. Destrument, Tourinnes-St-Lambert	150 F
— A. Laurant, Bruxelles	150 F
— Arsène André, Polleur	100 F
— Jean Bourgeois, Bonnet	100 F
— J.-M. Daniels, Bruxelles	100 F
— Léon Kinet, Fimaille-Haute	100 F
— Colonel e.r. André Simon, Hamois	100 F
— Colonel Geulet, Gourdinne	50 F
— F. Hoosemans, Bruxelles	50 F
— Anonyme, Arlon	20 F

Total : 78.961 F

Cordial merci à tous les donateurs!

Le roi du dévouement... à vélo

Nous citons en exemple dans notre dernier bulletin le dévouement incomparable de notre brave ami, Donia Widart. Nous voudrions mettre, cette fois, en exergue celui, exceptionnel lui aussi, de Norbert Louis, de Lasvaselle, ex-Sibrat et aujourd'hui commune de Vaux-sur-Sûre.

Déjà délégué communal du Service social du Chasseur Ardennais sous l'occupation, il est un délégué particulièrement actif de la Fraternelle, prospectant seul et — ce qui est une originalité : à bicyclette — plus de trente villages, à savoir : Amberloup, Acul, Bercheux, Belleu, Cobreville, Chenogne, Chisogne, Chenôt, Erlonfouet, Fosset, Gérimont, Houmont, Herbaumont, Jodenville, Lasvaselle, Laval, Lavacherie, Milliomont, Morhet, Nimbermont, Nivas, Pinsamont, Renumont, Remience, Remagne, Rondy, Rosières, Senonchamps, Sibrat, Sprimont, Tillet, Vaux-sur-Sûre, Villerooux...

En trois ans, il a recruté 126 nouveaux membres, et il s'en occupe. Aussi, l'a-t-on récemment élu à la vice-présidence de la section régionale pour représenter l'ex-canton de Sibrat. Puisse-t-il conserver longtemps encore un fringant coup de pédale!

Le président national.

NAISSANCE

Une fillette, répondant au doux prénom d'Armélie, est venue égayer le foyer de la seconde fille du président national, celui de M. et Mme J.A. Baudet-Hubert. Le président est devenu ainsi grand-père pour la troisième fois.

LA VIE DE LA FRATERNELLE

Un éminent octogénaire

Notre membre d'honneur, le lieutenant général aviateur Lucien Leboutte

Nous avons eu l'immense joie de revoir parmi nous, lors de notre congrès national de Bouillon, notre éminent membre d'honneur, le lieutenant général aviateur e.r. Lucien Leboutte, qui fut un des héros de notre aviation en Grande-Bretagne, le premier chef d'état-major de la Force aérienne et qui est aussi, notamment, président d'honneur du Groupement des Luxembourgeois de Bruxelles. Nous l'avons revu, toujours dynamique, avec d'autant plus de plaisir qu'il avait fêté récemment son 80^e anniversaire.

On sait que le titre de membre d'honneur de notre Fraternelle n'est délivré qu'à titre exceptionnel : sept personnalités seulement l'ont reçu jusqu'à présent. Nous nous devons de l'offrir au lieutenant général Leboutte, une des gloires du Luxembourg, de même qu'au général-médecin Albert Guérisse.

L'Amicale Para-Commando du Luxembourg

Notre autre membre d'honneur, le lieutenant-colonel e.r. Jean Militis, est devenu président de l'Amicale Para-Commando de la province de Luxembourg, dont le siège est établi à Bertrix. Cette dernière nous a fait le plaisir d'envoyer, « en signe d'arnitié et de reconnaissance », une délégation, conduite par le vice-président Claude Laurent, à notre congrès national de Bouillon.

PELERINAGE DE WALLONIE à Namur le 17 septembre 1978

Pour ce grand pèlerinage de septembre, plusieurs centaines de participants ont déjà répondu « Présents ».

Cette année, des membres de l'« American legion » et de l'Armée américaine y participeront.

La représentation de la Fraternelle doit être proportionnée à sa réputation, une participation squelettique serait à déplorer.

Le rassemblement des « Béréts Verts » aura lieu au Square d'Omalus (face au Parc Louise-Marie) le dimanche 17 septembre à 9 h 30.

Les compagnons (motorisés, il existe des bus gare-cimetière) ayant des difficultés de marche pourront se joindre au groupe à 50 mètres du cimetière.

Notre entrée s'y fera au rythme funèbre du « Choral des Chasseurs Ardennais », exécuté par la musique des F.I. (Arlon).

Pour les sections qui désireraient des réservations dans un restaurant en ville, la section de Namur s'en chargerait pour autant que les demandes groupées, lui parviennent avant le 1^{er} septembre prochain.

Les demandes individuelles ne seront pas prises en considération.

IN MEMORIAM

Le lieutenant-colonel Pierre Lemerclier

En mai dernier, est décédé à Liège le lieutenant-colonel e.r. Pierre Lemerclier qui était, en 1940, chef de peloton au 1/5 ChA (3^e Cie) et qui se distingua le 12 mai dans la défense du pont-rail de Houx, attaqué par Rommel. Il fut blessé près de Deize sur la Lys. Ayant tenté de s'évader à plusieurs reprises, alors qu'il était prisonnier de guerre, il fut envoyé dans un camp de représailles. Il poursuivit sa carrière au régiment Para-Commando.

Henri Michelli

A 81 ans, est décédé en mai, M. Henri Michelli, président de l'ONAC et président honoraire de l'USRA. Il possédait un record : prisonnier politique durant 21 mois en 1914-1918 et 37 mois en 1940-1945.

En faveur de notre Monument national

Au moment où nous écrivons, nous espérons encore pouvoir annoncer dans ce numéro la solution définitive, promise par M. le ministre Mathot, du problème de l'entretien de notre Monument national.

Aux personnalités qui sont intervenues auprès du Ministre des Travaux publics et qui ont été citées dans notre précédent numéro, il faut ajouter les noms du comte Charles Cornet d'Elzies, député-bourgmestre de Ciney, et de M. Emile Wauthy, député-bourgmestre de Dinant. Ces interventions ont été faites avec diligences de l'ami Donia Widart et de notre délégué dinantais, Joseph Hubin.

Un grand merci à tous!

Vinkt 1940

Deux publications gantoises, à l'initiative du docteur Henry Fobe, ont fait récemment référence à l'adaptation française du livre de l'abbé Frans Michem sur les combats et atrocités de Vinkt en mai 1940. C'est d'abord la revue « d'humanisme médical », intitulée les « Cahiers de la Biloque », où l'on pouvait lire notamment : « Depuis longtemps, l'auteur de « Vinkt in mei 1940 » souhaite voir paraître une édition française de son livre. Il fallut un concours invraisemblable de circonstances professionnelles, qui m'avaient lié d'amitié dix ans auparavant, vers les années 1958, avec le chanoine Laruelle, aumônier des Chasseurs Ardennais, pour permettre une rencontre à Vinkt, le 15 juin 1968, avec le curé Michem, son entêtement et son admirable patience pour avoir raison de ma résistance. Boccace n'a-t-il pas écrit dans son « Décaméron » que l'amitié fait naître, nourrit et entretient les plus beaux sentiments de générosité dont le cœur humain soit capable. C'est ainsi qu'une édition française « Vinkt 1940 » vit le jour il y a quelques mois. C'est un ouvrage de 135 pages complètement remanié, en plein accord avec l'auteur de l'édition originale flamande. Il est richement illustré et préfacé par le général Champion, président d'honneur, et par Albert Hubert, président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, grand invalide de la bataille de la Lys et citoyen d'honneur de Vinkt. »

C'est aussi « De Schakel », organe mensuel de la Zone III-V de l'AS ou GL (Geheime Leger).



1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

LES FASTES REGIMENTAIRES

Les fastes régimentaires se sont déroulés le 12 mai, dans la cour d'honneur du Quartier Colonel BEM Deschepper.

De nombreuses personnalités belges et étrangères, civiles et militaires, assistaient aux festivités présidées par le colonel BEM Raes, commandant la 7^e Brigade d'Infanterie Blindée, qui passa les troupes en revue.

Nous avons noté la présence de MM. Goffinet, bourgmestre d'Arlon, Albert Hubert, président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Jacques Garain, président de la Fraternelle Général Patton (11 Bn de Fus), M. Dourt, échevin représentant le bourgmestre de Marche-en-Famenne, de plusieurs anciens chefs de corps et de nombreuses délégations venues de Belgique.



L'hommage aux morts. MM. Dourt, Goffinet, le Lt-col. Lefèbvre, Hubert et Garain.

grossive de la professionnalisation et la préparation du déménagement du Régiment et des familles, ainsi que leur future installation dans leurs nouveaux quartiers à Marche-en-Famenne.

L'emblème du 10^e Régiment de Ligne, entouré de son escorte en tenue de 1830, impressionna tous les participants.

Le drapeau du Régiment fut également présenté solennellement aux jeunes Chasseurs de la première compagnie.

Accompagné de MM. Goffinet, Hubert, Garain et Dourt, le commandant du Régiment se rendit au monument aux morts où furent déposées des couronnes.

M. Hubert remit au Chasseur Ardennais Christian Jacques de la 2^e compagnie le Trophée du Meilleur Challenger.

Une séance de gymnastique de combat exécutée par les jeunes volontaires de carrière de la première compagnie fut particulièrement appréciée et applaudie.

Un défilé clôtura la cérémonie.



Le salut au vénéré Drapeau du 10^e de Ligne, l'Ancêtre.



Entouré du lieutenant-colonel Lefèbvre et de l'adjudant Leuris, le président national remet le trophée du meilleur challenger au soldat Christian Jacques, de Gérouville.

Au cours de la cérémonie, le lieutenant-colonel Lefèbvre, chef de Corps, remercia les autorités, les anciens et les familles, puis s'adressa à ses Chasseurs, il leur rappela que la capacité d'une unité dépend, dans une certaine mesure, de la valeur de ses matériels, mais d'abord et surtout de la valeur de ses hommes, de leur degré de motivation et de la conscience qu'ils ont de l'importance des missions qui leur sont confiées.

Il souligna quelques aspects émergents des activités de son Régiment, en raison de leur caractère d'actualité : le passage à la nouvelle organisation, l'adaptation aux nouveaux matériels, l'intensification pro-

La vie au 1 ChA

PRESIDENCE

Le 1 ChA devant rentrer à Marche-en-Famenne, le président Robert Motte a rendu sa démission. Nous le remercions pour les services rendus à la section pendant plus de dix années.

Le colonel e.r. René Molny, officier Chasseur Ardennais d'avant-guerre, ancien adjudant-major et ancien commandant en second du 1 ChA, a bien voulu accepter de reprendre les fonctions vacantes.

Le colonel René Molny était déjà, en 1950, vice-président de l'ancienne section AO.

Nous lui souhaitons la bienvenue à la tête de notre section et l'assurons de notre entier dévouement.

Vive le nouveau président!

LES TROPHÉES DES MEILLEURS FANTASSINS POUR LE 1 ChA

Le 20 avril, eut lieu à Vogelsang une cérémonie au cours de laquelle furent remis les trophées attribués aux vainqueurs du Challenge Fusilier d'Assaut, du Challenge Roi Albert 1^{er} et du Prix Mélot.

Les deux premiers furent remis au 1^{er} Chasseur Ardennais, le prix Mélot au 12^e de Ligne.

Ces challenges comprennent plusieurs compétitions partielles et sont disputés entre les unités d'infanterie.

Toutes les compagnies de fusiliers participent et les sections s'affrontent dans les épreuves de tirs de combat, de manipulation d'armes, d'emploi tactique du terrain, de combat rapproché anti-char, de marches forcées de jour avec franchissement d'obstacles et orientation de nuit.

Les détachements des différentes unités ont été passés en revue par le lieutenant général Gontier, commandant en chef des Forces belges en Allemagne.

De nombreuses personnalités ont assisté à la cérémonie. Parmi elles, on distinguait les généraux Matton et Segers, respectivement commandant des FI et commandant de la 1^{re} Division. Plusieurs Commandants de Brigade, le colonel BEM Magon, les Chefs de Corps des unités d'infanterie et les Adjudants de Corps ainsi que M. et Mme Mélot.

Le 1^{er} Carabiniers avait organisé les festivités de façon impeccable, et ces dernières se terminèrent par un drink «all ranks» au cours duquel fantassins wallons et flamands fraternisèrent dans un esprit de franche camaraderie et de grande sportivité.

D'après les plaquettes apposées sur le Challenge Albert 1^{er}, on relève que celui-ci a été remporté par le 1 ChA en 1953 - 1967 - 1970 - 1972 - 1977 et 1978.

Il est à remarquer que le 15 juin de l'an dernier le 1 ChA avait déjà remporté les mêmes trophées qui lui furent remis à Bourg-Léopold.

DÉCÈS ACCIDENTEL

Le soldat milicien Guy Van Ceunbroeck a été victime d'un accident mortel, en service commandé, le 12 juin à Spich.

Ses obsèques ont eu lieu à Anderlues le samedi 17 juin. Le Chef de Corps, le lieutenant-colonel Lefèbvre y a prononcé une courte allocution. Le drapeau de la section 1 ChA de la Fraternelle était présent et une couronne de fleurs a été remise par elle.

Nous renouvelons toutes nos condoléances à la famille éprouvée.

IN MEMORIAM

Freddy SOMJA



D'un réalisme brutal, une bien triste nouvelle nous est parvenue dans la fin de l'après-midi du 15 avril : le 1^{er} Sergent-Major SOMJA venait de mourir malgré une intervention tentée à l'hôpital de Bonn en vue d'enrayer une tumeur au cerveau, qui, si elle n'avait jamais manifesté sa présence, avait connu soudain une évolution foudroyante.

L'annonce du pénible et douloureux événement plongea aussitôt tous les Chasseurs Ardennais dans la consternation.

Né à Herve, le 3 mars 1940, Alfred Somja s'engagea pour 3 ans en 1959 en qualité de technicien OTAN. Dès le 30 avril de la même année, il fut versé au 1 ChA, avec lequel il partit en Afrique de mai à octobre 1961.

Après plusieurs rengagements, il fut agrégé en 1964 comme CSOM et fut nommé sergent en juillet 1967. 1^{er} sergent en 1972 et 1^{er} sergent-major en septembre 1977.

Après avoir exercé diverses fonctions à la 2^e Cie, au Pl Tr, à la Cie Sh, à la 1^e Cie, il était l'adjudant de Ravitaillement de cette dernière unité.

Freddy était aussi un sportif de grande valeur et avait été choisi par les joueurs de football du CSA pour être le Capitaine de l'équipe. Il exerçait son autorité avec souplesse, doigté, psychologie et toujours dans un esprit de franche camaraderie.

Le 1^{er} Chasseurs Ardennais vient à nouveau de perdre un de ses fidèles bérés verts.

Depuis 19 ans, Freddy s'est toujours révélé un homme de caractère, consciencieux et discipliné, pour lequel les heures de travail ne comptaient pas.

Si le Régiment perd un sous-officier compétent et enthousiaste, les Chasseurs Ardennais perdent, eux, un véritable ami, droit, gai, sincère et dévoué pour tous.

Douloureusement frappés par le vide que nous laisse sa disparition, nous nous associons à la peine de sa chère épouse et de son petit Jean-Marc, et leur présentons du fond du cœur nos condoléances sincères et émuës.



Les champions des Forces belges en Allemagne.

NOMINATIONS

- Au grade de sous-lieutenant : Slt Commé Fivet, Van Mook, Deville de Goyet, Baud'huin.
- Au grade de sergent : Adam, Paquet, Peutat.
- Au grade de caporal : Bolzan, Clef, Ruidant, Eeman, Lhotellerie, Mossoux.

COMMISSIONNEMENTS

- Au grade de sergent : Bhandji-Mohamed, Langalis, Rinaldi, Roland, Rondeaux, Wiertz.
- Au grade d'adjudant : le Sgt COR Baert.
- Au grade de caporal : Defrance, Leybaert, Mernier, Romelaer, Dauron, Mertens, Dumont.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

- La Croix de Chevalier de l'ordre de la Couronne à l'adjudant G. Cantincau.
- Les Palmes d'Or de l'ordre de la Couronne à l'adjudant M. Hermal.

AGREATION CSOR

- Ont été agréés CSOR : Wernier, Rommelaere, Leybaert, Scoppe, Sceerlink, Reubrecht, Defrance.

BREVET I

- Ont satisfait aux épreuves pour l'obtention du brevet I : les 1 Sgt Antoine, Keldenich, Sainte, Philippart.

DECES

- Herman Krutwig, ancien du 10 Li, décédé dans sa 84e année le 25 avril 78.

BREVET MILITAIRE

- Le Brevet militaire a été décerné aux militaires Degréve et Hugo.

PENSION

- Le caporal-chef Dolpire admis à la pension d'ancienneté le 1er août.

PASSAGES

- Adjudant Dumont 7 Cie Mat., Coppens Esc QG 16 Div., Gillis 17 Cie Rav Tpt, Jouniaux 17 Cie Rav Tpt, Toussaint MCG/FBA, Krzewinski 3 L, Mathysse 4 Gn.

ARRIVEES

- 1 Sgt Maj Wagner 7 Cie Mat, 1 Sgt Brévers 2 Cy, CSOM Maasen E log Mat, Renson 17 Rav Tpt, Lamotte 17 Rav Tpt, Walen 17 Rav Tpt, Briason MCG/FBA, Collignon 3 L, Mathieu Esc QG 16 Div., Cnaepkens 3 A, Godfried 4 Ch Ch.

INSIGNE DE BON CHAUFFEUR

- L'insigne de bon chauffeur a été décerné aux militaires ci-après : François, Gossiaux, Heyser, Stree, Dombeck, Maziers, Fosty, Dessainte.

SPORTS

- L'équipe du Club Sportif Ardennais a remporté le championnat des FBA.
- Les «Pouildors» (éternels 2es) voient enfin leurs efforts couronnés.
- Le dernier match s'est disputé contre le 19 A Ch. Score 12/zéro.

LE SOUTIEN DU BULLETIN

Notre du président national

A la fin du mois de mai, la section 1 ChA avait déjà versé 42.885 francs pour le soutien du bulletin, soit successivement 10.000, 25.120, 3.020 et 4.745 francs.

Nous publions ci-après la liste de tous ces généreux donateurs, mais nous voulons surtout féliciter et remercier celui qui est le semeur de cette abondante récolte, à savoir l'adjudant Marcel Leuris, cheville ouvrière de la section et dont le dévouement, de même que le désintéressement et l'esprit d'altruisme sont inestimables.

Et voici l'impressionnante liste (dans le désordre) :

- 1.000 - Labenne.
- 900 - Grauff A., Borremans, Francken, Leduc, Major Dohy, Leman.
- 500 - Colonel Stenuit.
- 400 - Van den Brande, Derbaix, Labbé, Dieu N., Van Calster, Van Elderen, LtCol Lefebvre, Smeyers, Cotils, Van den Wynngaert, Colonel BEM Magon, Fillet, de Decker, Jacques Herry.
- 300 - Colonel BEM Chabotier.
- 250 - Madame Quittelier.
- 230 - Dardenne.
- 200 - Ecker, Beaufays, Gohy, Alleyn, Dieu M., Louwette, Maillard, Seba, Henry, De Clercq, Mayne, Ducœur, Ouwers, Albert, De Taye, Legat, Vandekerckhove, Albert Pire, Jacquiez.
- 150 - Colonel Gogebeur, Garitte, Jurion, Bihain, Decamp, Martin-Tollet, Rieke Gérard, Steylemans, Brandi, Colonel Moiny, ADC Doyen, Beccacci, Archambeau, André C., Maj BEM Ferraro, Lefort, Debauts, Deprez, Focant, ADC Gaelens, Michaux, Fairon, Van Keymeulen, Fassotte, Massy, Davreux.
- 140 - Pimpurniaux.
- 120 - Dagnele.
- 100 - Decoene, Van Cappelen, Pinkers, Crevecoeur, Cdt Keutjens, Klein, Eyraud, Flandroy, Garain, Becker, Denis, Beghain, Martin, de Decker, Degraux, Lebrun, Adjt Schleich, Adam, Laine, Pierard, Marnette, Castor, Nihoul, Balthazar, Lequint, Martin H., Lecapitaine, Decock, Nicolas, Piron, Harveng, Locoq, Pire, Nossent, Delahaye, Delvaux, Boda, Galand, Delhaye, Dumont, Libert, Demarcho, Ferenkak, Malaise, Deudon, de la Vieillesse, Moedbeek, de Pier-

pondt, Delepierre, Bartholomé, Dupont, Henckaerts, Deloge, Derward, Dierickx, Poislay, Graide, Segers, Legrand, Maistriaux, Marck, Ligot, Briot, Grauff, De Koninck, Denoncau, Dugardin, Van Bissen, Van-nembereck, Melchior, Saccasyn, Debaye, Lallemand, Mazuy, Hostekens, Keteleer, Paquet, Gauthy, Boty, Acton, Gerin, Nemery, Massa, Meulepas, Maillet, Delhez, Col BEM Liebens, Detal, Demiddeleer, Ricail, Delvo-sal, Elens, Polart, Poulet, Klepper, Renquet, Wahanov, Lebaillly, Pirlet, Zarkel, Mostert, Vandermissen, Goethaels, Qwestroy, Dachy, Kevelar, Leroy, Lombart, Van Hollebeke, Van Mechelen, Van Languenakers, Dussard, Mayne, Liener, Van Craenenbroeck, Polet, Philipps, Willem, Van de Pontseele, Lenois, Duquesne, Schoovaert, Haelterman, Lebé-gue, Lenoir, Piron, Rondia, Schiltz, Sizaire, Verbeke, Deleu, Cardinael, Schmiakraedt, Malnati, Geerts, Decouvreur, Schoovaerts, Vergnon, Raick, Garin, Derwaay, Gérard, Barbieaux, Stree.

- 80 - Nique, Vandebosch.
- 50 - Lardin, Godechal, Pierret, Pirotton, Leclercq, Jouan, Vincent, Mahieu, Delmotte, Deraedt, Dubois A., Heynen, Beekman, Kiekens, Godts, Bley, Petit, Vandembulcke, Hiernaux, Geudevert, Soquet, Delecaut, Weidenbach, Massinon, Simonis, Eloi, Ribant, Flore, Potgens, Demey, Derval, Marquet, Triest, Dekins, Mine, Van Huffel, Toussaint, Hubloux, Cokaiko, Crollen, Jean-mart, Lebout, Tafniez, Van Collie, Franc-kaert, Piret, Doyen, L'Heureux, Croes, Le-maire, Vandemoortel, Day, Louviaux, Ma-trige, Schmitz, Nowak, Lermusiaux, Duvi-nage, Blondeau, de Barse, Borgniet, Hans, Bernaerts, Monville, Delbecq, Schapattier, Delogne, Krutwig, Eyckmans, Perniaux, Eckelmans, Berquet, Mac Lean, Burette, Riffart, Burlet, Stienlet, Cheyns, Cauffman, Clausier, Carlier, Dantine, Hammond, Courtois, Cornil, Backelaert, Brabant, Roger, Picry, Bissot, Boy, Motet, Lechat, Longfils, Herman, Huberty, Lambolt, Huart, Lambert, Dumont, Forget, Lemaire, Hu-beau, Van Mollé, Daffe, Grosjean, Hornez, Lermusiaux, Maréchal, Papegnies, Ramioul-le, Servais, Thys Voue, Vissenackens, Cam-pion, Martin B., Nicolay, Dumont R., Du-quesnoy, Garreyn, Colen, Cdt Scooyer, Mme Botton, Spoidenne.
- 40 - Philippart.
- 30 - Thomas.
- 25 - Guilbert, Lacroix, Devos, Bouche, Scholiers, Dejonghe, Debar.
- 20 - Plasschart, Riffart, Gallez, Biot, Tri-que, L'Hoest, Dussart, Perremans, Mathias, Fouquet, Ferette, Sauveur, Marinelle, Van Reeth, Bouvier, Roggemans, Wilmart, Grandrath, Paring, Martin L., Lambilotte, Reghem.

A TOUTES NOS SECTIONS

Au cas où l'une de nos sections serait amenée à devoir recourir à nos assurances en faveur de nos DRAPEAUX et PORTE-DRAPEAU, elle est priée de s'adresser directement à notre ami :

Lucien LECLERE, s.a.

assureur
Rue François Stroobant, 29
1060 BRUXELLES
Tél. 02/345.09.23

LE CONGRES NATIONAL DE BOUILLON

A l'occasion de l'organisation du Congrès National dans la Cité de Godefroy, la Régionale de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais a voulu associer la population à des cérémonies patriotiques du Souvenir.

SAMEDI 29 AVRIL

PREPARATION

Tout semble calme dans la ville, dans la section. Personne n'en parle, Rien ne laisse deviner l'activité un peu fébrile, mais plutôt inquiète du groupe qui organise. Même la météo se met de la partie pour éprouver le courage des gens de l'équipe.



Le square des Chasseurs Ardennais vient d'être inauguré. A droite de Mme Jeanne Richard, le président Roger Hardy et à sa gauche le vice-président André Collignon.

Enfin, le mercredi 26 avril, un premier élément significatif se réalise : un chapiteau de 850m2 se dresse Place des Ecoles.

Le temps, lui, reste maussade, et humide jusqu'au samedi 29 au matin, jour des premières manifestations.

Puis, vers le milieu de la journée, le soleil balait pratiquement tous les nuages.

A 15 heures, c'est le rassemblement des participants aux fêtes, place de l'Eglise :

Les personnalités parmi lesquelles : le président national de la Fraternelle, M. Albert Hubert ; le colonel B.E.M. Detrambleur, commandant l'Ecole d'Infanterie et commandant militaire de la Province de Luxembourg ; le colonel B.E.M. Brisly, commandant le 3e Chasseurs Ardennais ; le capitaine Goffinet, représentant le colonel Lefebvre, commandant le 1er Chasseurs Ardennais ; les colonels e.r. Lallère et Moiny ; les membres du conseil d'administration de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais ; le trésorier national M. Crochet ; le secrétaire national adjoint, M. Guilot ; les autorités communales : M. Brasseur, gouverneur honoraire de la Province de Luxembourg et bourgmestre de Bouillon ; MM. les échevins, les conseillers communaux ; Mathieu, Godfrin, et le docteur Legrand, conseillers provinciaux ; M. Bertholet, secrétaire communal ; l'adjudant Lambert,

commandant de la Brigade de Gendarmerie ; l'harmonie communale «L'Union Bouillonnaise» ; les enfants des Ecoles communales, des Ecoles libres et de l'Athénée royal ; les familles et les veuves des Chasseurs Ardennais tués pendant la guerre 40/45 ou décédés depuis la Libération ; les anciens «Bérets Verts» de la Régionale de Bouillon ; les délégations, avec drapeau des Régionales d'Arion, Bertrix et Saint-Hubert ; la population.

BIENVENUE

M. Roger Hardy, président de la Régionale de Bouillon, accompagné de son vice-président, M. André Collignon salua : le président national et les membres du conseil d'administration de la



Trois Enfants de la Patrie présentent le drapeau.

Puis, devant toute la population, émue aux larmes, il invita Mme Jeanne Richard, maman de Jean Richard, fusillé en 1943 au Tir national, marraine de notre Régionale, à dévoiler la plaque du SQUARE DES CHASSEURS ARDENNAIS, plaque de schiste, très sobre, portant, en relief, la hure et la date 29-4-1978.

A ce moment, l'Union Bouillonnaise, sous la direction de son chef de musique, M. Henri Clymans, ancien Chasseur Ardennais, exécuta la Brabançonne, pendant que les «Bérets Verts», sous le commandement de M. Gustave Bourgeois, se mettaient au «Garde-à-vous» et saluaient.

C'est alors que le drapeau de la Régionale, offert par l'Administration communale, est amené, escorté par les Enfants de la Patrie, MM. Jacques Guy et Francis Adam, fils de Victor Adam, fusillé à Liège en 1944 — pendant que l'Union Bouillonnaise exécutait la Marche des Bérets Verts.



Le président national confie le drapeau au président de la section.

Sur le parvis de l'église, M. le doyen Garraux, assisté de Père Clément, procède à la bénédiction du drapeau.

M. Maurice Brasseur, bourgmestre, prononça ensuite une allocution. Il félicita les organisateurs du Congrès national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, et dit la fierté et l'honneur de l'Administration communale et des Bouillonnais d'accueillir les «Bérets Verts».

Il remet l'étendard au président national M. Albert Hubert, qui le cède à M. Hardy, président régional. Ce dernier en confie la garde au porte-drapeau de la Régionale, M. Louis Majet.

Pendant cette cérémonie, les clairons, dirigés par M. Roger Parente, font retentir le «Salut au Drapeau», puis, l'Union Bouillonnaise entame la Marche des Chasseurs Ardennais.

DECORATIONS

Une sonnerie de clairons retentit. C'est «Ouvrez le ban».

M. Albert Hubert remet trois décorations du mérite de la Fraternelle :

- Médaille d'Or à Mme Jeanne Richard, marraine de la Fraternelle;
- Médaille d'or, à titre posthume à M. Paul Chalou, secrétaire-trésorier, décédé le 1er janvier, en la remettant à sa veuve Mme Chalou;
- Médaille de bronze à M. Louis Majet, porte-drapeau.

Les clairons terminent la cérémonie par la sonnerie «Fermes le ban».

HOMMAGE AUX MORTS AU CIMETIERE

Deux autobus des Vicinaux, trois autocars des Ets Poncin & Cléban, et le car de l'Athénée royal ainsi que de nombreuses voitures privées attendent ce moment pour conduire toute l'assistance au cimetière, où doit se dérouler une cérémonie d'hommage devant la pelouse d'honneur des victimes de la guerre 1940-1945.

Dès la mise en place de chaque groupe, une délégation de enfants des écoles, sous la conduite du Chasseur Ardennais Jean Fourneau, chacun portant un coussin de fleurs aux couleurs des Chasseurs Ardennais, vient prendre place devant chaque stèle.

M. le président national dépose le coussin à la stèle centrale pendant que les clairons font retentir «l'Hommage aux Morts».

C'est alors que l'Union Bouillonnaise exécute, en sourdine, la Brabançonne, pendant que les enfants déposent leur coussin devant chaque tombe, et que toute l'assistance se recueille.

Puis, les enfants des écoles défilent devant la pelouse d'honneur, cependant qu'on entend un ordre retentir. C'est le commandement de M. Gustave Bourgeois qui prépare le groupe des Chasseurs Ardennais au défilé «Tête à Droite» devant les tombes de la pelouse d'honneur.

C'est au rythme de la Marche de la Libération que le défilé termine la cérémonie.

RECEPTION A L'HOTEL DE VILLE

Pour honorer ses visiteurs et remercier les Chasseurs Ardennais, l'Administration communale de Bouillon a organisé une réception au champagne, à l'Hôtel de Ville, dans la salle des Mariages, qui s'est révélée un peu trop exigüe, mais l'ambiance et la cordialité de chacun y aidant, personne ne s'en est rendu compte.

Nous ne remercierons jamais assez l'Administration communale pour les marques de sympathie et les encouragements qu'elle nous a témoignés.

Dans la soirée, les membres du bureau de la Régionale recevaient, pour un souper intime, à



Sur le parvis de l'église, à droite, le bourgmestre M. Brasseur, le président national et le conseil Laillère ; au centre, les colonels Detrembleur et Brisy ; à gauche, les membres du Conseil communal. (Photo «L'Avenir du Luxembourg»)

l'Hôtel de la Semois, le président national à quelques invités.

C'est alors que le météo décida de nouveau de nous donner des sueurs froides, en nous gratifiant d'une bonne pluie, dense et froide, pluie qui se prolongea d'ailleurs jusqu'au matin.

Nouveau miracle, si l'on peut dire : le soleil, d'abord timide, se découvre, curieux de voir, sans doute, la réalisation toute proche.

DIMANCHE 30 AOÛT

Nous attendions des centaines de «Bérets Verts». Ils furent un millier.

Dans chacun des villages composant la section, dès 8 h 45, une délégation des anciens bérets verts fleurit le monument aux morts ou la plaque-souvenir. A Noirefontaine, le président national et le président régional se sont rendus à cette cérémonie et sont allés s'incliner sur les tombes de M. Paul Chalou, le secrétaire-trésorier décédé le 1er janvier, et de M. René Gillet, tué à Mespe-laere en mai 1940. Un groupe de quinze clairons, dirigé par M. Roger Parente, exécute l'«Hommage aux Morts».



L'abbé Thiry, dont le frère est tombé à Bodange.

A Bouillon, dès 9 heures, un service d'ordre discret mais efficace règle la circulation tandis que des Chasseurs Ardennais orientent les véhicules vers les parkings.

Le cortège se forme quai du Rempart, et, à 9 h 45, sous le commandement du colonel e.r. René Moïny, il s'ébranle, et s'étire sur plus de 400 mètres. La société de musique Caecilia de Paliseul ouvre la marche, puis, dans l'ordre, viennent les drapeaux, les délégations des diverses régionales, l'Union Bouillonnaise, le drapeau de la Régionale de Bouillon, encadré par le secrétaire et par un jeune milicien Chasseur Ardennais, Lagalis, qui l'important contingent de la Régionale de Bouillon, presque au complet, fermant la marche.

Tout le long du parcours, c'était l'enthousiasme, et les applaudissements d'une foule très sympathique que nous remercions pour son chaleureux accueil.

Puis, c'est le dépôt de gerbes au Monument aux morts des deux guerres, par le président national et par le bourgmestre de Bouillon, suivi du défilé imposant «Tête à gauche» de tous les anciens Bérets Verts, devant les autorités et devant le Monument.

A l'arrivée devant le SQUARE DES CHASSEURS ARDENNAIS, c'est la dislocation, en attendant l'heure de l'office religieux qui sera célébré par M. l'abbé Thiry, curé de Corbion, frère d'un Chasseur Ardennais tué à Bodange.

Pendant l'interprétation aux orgues par M. H. Clymans de l'Alleluia de Haendel, les autorités font leur entrée à l'église, tandis que les drapeaux encadrent déjà l'autel.

L'église est trop petite pour recevoir toute l'assemblée.

L'hommage prononcé par M. l'abbé Thiry rappelle le courage et les vertus patriales des vaillants Chasseurs Ardennais.

Après l'élévation, la chorale, sous la maîtrise de M. Mahin, a interprété, à plusieurs voix, l'hymne de Victor Hugo : «Ceux qui sont morts pour la Patrie...».

A la fin de l'office religieux, les clairons firent retentir la sonnerie «Aux Champs» qui fut suivie de la Brabançonne, exécutée aux orgues par M. Clymans.

LA SEANCE ACADEMIQUE ET L'ASSEMBLEE GENERALE

La séance, ouverte vers 11 h 45, débute selon la tradition par le salut aux drapeaux et l'hommage aux morts. Le président cite particulièrement les noms de Paul Chalou, secrétaire-trésorier de la section de Bouillon, puis, dans l'ordre chronologique des décès, le lieutenant-colonel Désiré Stavelinck, Georges Léonard, ancien porte-drapeau de la section de Bastogne, Joseph Gillet, porte-drapeau de la section d'Erezée, Nestor Paulus, grand invalide et délégué de Bomal-sur-Outhu, Albert Pierret, porte-drapeau de la sous-section de Martelange, Maurice Huppert, vice-président de la section du Brabant, et Frans Arias, secrétaire-trésorier de la Fraternelle du 10e de Ligne.

Des souhaits de cordiale bienvenue sont présentés à l'assemblée qui remplit toute la vaste église décanale, et le président salue en particulier les «personnalités».

Il est ensuite le discours du président national, qui dure plus d'une demi-heure et dont la synthèse figure plus loin.

La XXXIIIe assemblée générale statutoire de l'asbl «Fraternelle des Chasseurs Ardennais» se tient, pour suivre. Elle a été préparée durant toute une journée, le 18 mars à Arlon, par le conseil d'administration et les dirigeants de toutes les sections. L'appel permet de noter que toutes ces dernières sont représentées. Le président remercie tous ceux qui se dévouent pour la Fraternelle, et note que les résultats de l'exercice sont extrêmement favorables, tant sur le plan des effectifs — en progrès de plus de quatre cents unités, en dépit de nombreux décès — que financièrement, puisqu'il se clôture avec un bon supérieur à 200.000 francs pour la caisse nationale. A cette occasion, il souligna la compétence et le dévouement du trésorier national, Fernand Crochet, qui est vigoureusement applaudi.

Le procès-verbal et les rapports sont approuvés, et décharge de gestion accordée au conseil d'administration. Le projet de budget est également approuvé, ainsi que le maintien de la cotisation fédérale à 80 francs.

Aux élections statutaires, sont réélus MM. Victor Robert, secrétaire national, le colonel René Moïny, administrateur-conseiller, et tous les représentants des sections. Sont élus, pour la section de Bouillon, son vice-président André Collignon, et le vice-président Raymond Léonard pour la section de Bastogne.

Le vice-président national sortant, Jean Geoffart, est réélu par 208 voix contre 20 à Florent Leroux, présenté par la section du Brabant.

Le congrès national 1979 aura lieu à Marche-en-Famenne. Plusieurs candidatures sont, d'ores et déjà, présentées pour 1980.

Cette partie de la séance académique est complétée par un certain nombre de communications, notamment concernant les manifestations des prochains mois. La motion concernant la rente des veuves de combattants tombés au Champ d'honneur est adoptée. Puis, le général Champion, président d'honneur, prononce l'allocution de clôture reproduite intégralement par ailleurs. Sa péroraison est chaleureusement acclamée.

La séance se termine par la remise des médailles du mérite de la Fraternelle, cuvée 1978.

BANQUET

Nous nous félicitons de la participation des autorités et des régionales de la Fraternelle.

Dans un chapiteau comble, il a été servi 720 repas, par la firme Petitjean d'Andenne. Tout fut apprécié par les convives.

Tout s'est déroulé dans une ambiance de camaraderie, et dans une animation soutenue par le concours dynamique d'un jeune Chasseur Ardennais, M. Francis Collignon, fils du vice-président de la Régionale.



L'hommage au monument aux morts de la ville de Bouillon.

(Photo M. Leuris)

REMERCIEMENTS

Nous croyons indispensable de souligner le fait que la réalisation et le succès de ces journées patriotiques n'ont pu être assurés que grâce à l'esprit de solidarité et de fraternité qui anime l'équipe de la Régionale de Bouillon.

PERSONNALITES PRESENTES

MM.

Joseph Michel, ministre de l'Education nationale; le général-major A. Stephany, commandant l'Ecole d'infanterie et la Province de Luxembourg; Maurice Brasseur, ancien ministre, gouverneur honoraire du Luxembourg, bourgmestre de Bouillon; le lieutenant général aviateur e.r. L. Leboutte, aide de camp honoraire du Roi, ancien chef d'Etat-Major de la Force aérienne, ancien président du Comité des Chefs d'Etat-Major; le général-major e.r. L. Champion, président d'honneur de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais; le général-major e.r. J. Groven, ancien chef d'Etat-Major de la Force terrestre; Louis Olivier, ancien ministre, député; Henri Pierret, député; Robert Schröder, député permanent; P. Landenne, commissaire d'arrondissement de Neufchâteau; le lieutenant-colonel A. Lefebvre, commandant le 1er Chasseur Ardennais; le lieutenant-colonel P. Belche, commandant le 2e Chasseur Ardennais; le lieutenant-colonel B.E.M. R. Brisy, commandant le 3e Chasseur Ardennais; le lieutenant-colonel J. Teymans, commandant le 4e Chasseur Ardennais; le lieutenant-colonel M. Sacré, commandant le 6e Chasseur Ardennais; le lieutenant-colonel Absil, commandant le Groupe territorial de Gendarmerie de la Province de Luxembourg; le colonel A. Derille, attaché militaire en R.F.A., ancien commandant du 3 ChA et de l'EI; le colonel e.r. L. Martière, ancien commandant militaire des provinces de Luxembourg et de Liège; le colonel B.E.M. P. Detrembleur, ancien commandant du 3 ChA; les colonels Delogne et Magon, anciens commandants du 1 ChA; les lieutenants-colonels Siraux et Bertrand anciens commandants du 3 ChA; le baron Ryelandt, membre d'honneur de la Fraternelle; Albert Théodore, vice-président du Conseil provincial, bourgmestre de Florenville; Raymond Calozet, bourgmestre de Saint-Hubert; Jean Javaux, bourgmestre de Martelange; J. Garain, président de la Fraternelle «Patton»; l'abbé Garraux, curé-doyen de Bouillon; l'abbé Thiry, curé de Corbion; R. Godfrin, conseiller provincial et conseiller communal; Arnould, Delvaux, Giriot, Loebun et Rensson, conseillers communaux à Bouillon; Authélet, commissaire de Police; Bertholet, secrétaire communal; LaFontaine, receveur régional.

Le discours du président national

Le président national se réjouit que le Congrès se tienne à Bouillon et félicite les dirigeants de la section, conduits par Roger Hardy, pour sa remarquable organisation. Il remercie aussi chaleureusement l'Administration communale, et plus particulièrement le bourgmestre Maurice Brasseur, pour la contribution exceptionnelle qu'elle a apportée à la réussite des manifestations.

Il rappelle que la section cantonale de Bouillon, dirigée par Arsène Uselding et Roger Hardy, fut une des plus actives, sous l'occupation, du «Service social du Chasseur Ardennais» dont il fut lui-même le créateur et la cheville ouvrière dans le Luxembourg. Ayant été appelé à la tête de la Fraternelle, il n'a eu de cesse que de voir se reconstituer une section à Bouillon. Que celle-ci ait pu, un an après être devenue opérationnelle, organiser de façon aussi remarquable le congrès national, constitue une démonstration de sa vitalité et de ses promesses.

Le président adresse ses remerciements à tous ceux qui se dévouent pour la Fraternelle, qu'il s'agisse des dirigeants nationaux, des porte-drapeau, des délégués de sections, de villages ou de quartiers. Il souligne combien la Fraternelle demeure vivante et ne cesse de se développer.

LE MONUMENT NATIONAL

Très brièvement, il aborde le problème de l'entretien de notre Monument national dont il a été beaucoup question dans le dernier bulletin. Cette affaire paraît devoir être résolue définitivement très bientôt, le ministre des Travaux publics, M. Mathot, ayant fait préparer un projet d'arrêté royal qui réglera la mise à charge de l'entretien de notre Monument par la Régie des Bâtiments.

LES DROITS A REPARATION

Le président a ensuite parlé des droits à réparation des victimes du devoir patriotique. Il note que le protocole entre le gouvernement et les victimes de la guerre paraît, pour l'instant, bloqué dans son exécution. Les mesures intervenues pour 1978, après un hiatus en 1977, sont peu importantes. Il faut souligner toutefois le droit, pour les prisonniers de guerre, d'obtenir désormais l'invalidité forfaitaire de 10% à partir de 66 ans, et l'octroi de la rente complète de dix semestres à toutes les veuves dont le mari est décédé avant d'avoir atteint l'âge de 55 ans, et pour autant que ces veuves bénéficient d'une pension de réparation et qu'elles aient aussi atteint l'âge de 45 ans.

Il s'élève ensuite, à nouveau, contre le fait que les veuves de militaires tombés au Champ d'honneur disposent d'une rente inférieure de moitié à celle des veuves de prisonniers politiques; il proposera à l'assemblée une motion à cet égard. Il annonce qu'une nouvelle proposition de loi, à laquelle il a contribué, a été déposée par le sénateur Chasseur Ardennais Roland Gillet, en vue de régler enfin le problème des congés de convalescence pour les blessés de guerre et les prisonniers de guerre rapatriés, lesquels ne bénéficient pas de la rente du combattant. Il insiste encore, et à nouveau, fortement sur le fait que l'on attend toujours l'octroi de la rente pour les mobilisés, lesquels ont bien mérité de l'obtenir, surtout alors qu'on l'a octroyée à de nombreuses victimes accidentelles.

Enfin, il insiste auprès des invalides à 66 ou moins, donc 70% pour les invalides de guerre, sur le fait qu'en raison d'une nouvelle disposition légale, ils peuvent, d'une part, obtenir de se compter eux-mêmes, en tant que déclarants, comme personne à charge pour la déclaration aux impôts directs, et d'autre part, qu'ils peuvent obtenir une réduction de 10% du précompte immobilier pour l'habitation ou la partie d'habitation qu'ils occupent. Bien entendu, les grands mutilés de guerre bénéficiaires du statut spécial ne peuvent cumuler cette nouvelle réduction avec celle de 20% dont ils bénéficient déjà.

L'AMNISTIE

Alors, le président s'étend sur le problème de l'amnistie. Pour souligner, tout d'abord, que ce mot n'est plus prononcé, sauf dans les associations patriotiques. Mais on risque de nous y conduire dans les faits en ne le disant pas, c'est-à-dire en recourant à des formules hypocrites et patelines telles que la réconciliation nationale ou la pacification des esprits.

Les Chasseurs Ardennais sont fermement, rigoureusement et définitivement opposés au principe même de l'amnistie, et ce pour un certain nombre de raisons :

1. Tous les inciviques, même ceux qui ont été condamnés à de lourdes peines, ont pu obtenir, s'ils l'ont demandée, leur réhabilitation judiciaire, même sans fournir de preuves ou de marques d'amendement. Ils peuvent accéder aux plus hautes charges de l'Etat, et notamment devenir parlementaires. La réhabilitation judiciaire, c'est «l'oubli» de la condamnation.

2. L'amnistie, par contre, c'est l'effacement de la faute : elle permettrait le rétablissement de tous les droits civiques, le remboursement d'amendes, le paiement d'arriérés considérables de traitements et de pensions, l'octroi de dommages de guerre et d'indemnités diverses, et même — pourquoi pas ? demain — de pensions de réparation. C'est tellement vrai qu'un parlementaire de la Volksunie a déposé une proposition de loi où il met dans le même sac — si l'on peut dire — les victimes de la guerre — c'est-à-dire du devoir patriotique — et les victimes de la «répression» ;

3. L'amnistie constituerait, en fait, une glorification de la trahison et des crimes qu'elle a entraînés; elle permettrait le retour en Belgique des collaborateurs de l'ennemi les plus répugnants, et notamment de Léon Degrelle qui pourrait ainsi — théoriquement — revenir parader à Bouillon, théâtre de ses crimes les plus odieux.

Nous ne poursuivons pas une œuvre de vengeance; nous ne voulons pas nourrir la haine. Nous sommes d'accord pour que des mesures individuelles soient envisagées, sur le plan social, quand cela paraîtrait nécessaire; nous sommes d'accord pour que des cas d'espèce soient examinés par des Commissions comportant des représentants des associations patriotiques. Mais nous ne voulons, en aucune manière, une mesure générale.

Nous comprenons la réaction de certains ministres qui, de bonne foi, affirment s'opposer au principe même de l'amnistie, et nous voulons bien les croire quand ils disent qu'il n'y a aucun accord secret; d'ailleurs, relève le président, s'il y en avait vraiment un, cela se saurait. La déclaration gouvernementale, bien sûr, ne parle pas de l'amnistie, mais elle dit que «... le gouvernement mettra à l'étude des mesures qui, dans le cadre de la pacification entre les communautés, pourraient contribuer à la réconciliation entre tous les citoyens». Et l'on entend toujours M. Tindemans employer les mots de pacification et de réconciliation nationale : on imagine ce que cela recouvre !

Le gouvernement a créé un comité de onze ministres pour s'occuper du problème; pas moins ! Il y a là six Flamands, deux Bruxellois et trois Wallons. Ce que nous craignons, c'est que ministres, parlementaires, dirigeants de partis, etc... ne soient bernés par de grands mots; c'est que l'amnistie ne soit réalisée dans les faits sans qu'on en prononce le mot, c'est-à-dire par la bande : qu'on se trouve donc en présence d'une amnistie déguisée, honteuse, mais amnistie quand même. Au reste, il se colporte sans qu'on le démente que plusieurs ministres flamands ont pris, ces temps derniers, toute une série de mesures en faveur d'inciviques, tels que des arriérés de pension, des dommages de guerre, etc... qui constituent, en fait, des mesures d'amnistie. Il est impossible de tolérer une telle attitude du pouvoir, sinon nous allons devant d'une nouvelle et grave dégradation de la conscience nationale.

Quant à la proposition de communautariser le problème, elle nous paraît aberrante. Après la fédéralisation ou — si l'on veut — la séparation linguistique, culturelle, économique, va-t-on aller vers une régionalisation du civisme ? Peut-on imaginer que des citoyens belges — pour autant qu'il y en ait encore — soient déclarés civiques d'un côté de la frontière linguistique, et inciviques de l'autre côté ? Que les condamnés pour trahison envers la patrie soient glorifiés dans le nord, et méprisés dans le sud ? Ce serait définitivement le commencement de la fin !

LE PAYS, SES INSTITUTIONS ET SA SITUATION A VENIR

En arrivant aux problèmes que connaît plus fondamentalement notre pays — dont l'avenir suscite notre vive inquiétude, tant en ce qui concerne ses institutions que sa vie économique et sociale — le président relève que ce qu'on a appelé peut-être un peu prétentieusement «Pacte communautaire» revêt certains aspects positifs : il est l'œuvre d'hommes de bonne volonté; il a mis un certain frein aux bagarres et aux polémiques; et puis, il faut bien se rendre compte que la politique est l'art du possible, c'est-à-dire qu'elle est nécessairement faite de compromis.

Ne voulant pas être qualifiés de «dinosaures» — c'est-à-dire de tenants de la Belgique de papa — nous convenons qu'il fallait apporter des modifications institutionnelles, ne serait-ce que parce que les équilibres sont rompus, qu'il faut faire barrage à l'impérialisme flamand et, ce faisant, assurer la protection des minorités. Plus crânement, nous devons bien constater que la Wallonie est en déclin et la Flandre en progrès.

Mais fallait-il aller jusqu'à bouleverser toutes les structures, jusqu'à des superpositions d'organismes compliqués et multiples qui conduiront à des interférences, des conflits de compétences, etc... ? Ce n'est pas du fédéralisme que la création de trois Belges ! Et puis, l'on est effrayé quand on se rend compte qu'il y aura 32 assemblées, 31 exécutifs, 25 sous-régions, etc... Le Belge moyen n'y comprend plus rien : il redoute des contraintes, de nouvelles atteintes aux libertés individuelles et — surtout — de nouvelles barrières, de nouvelles frontières entre les Belges, de nouvelles divisions. Ne va-t-on pas vers une tribalisation à la bantoue ?

Nous souhaitons que nos responsables politiques réagissent, mais nous ne croyons guère à la pacification des esprits.

Et surtout, le moment est bien mal choisi car notre pays traverse la crise la plus grave des deux derniers siècles : une crise plus sérieuse même que celle des années trente parce qu'elle est, avant tout, structurelle. Nous devons modifier profondément l'ensemble de notre appareil économique. Notre situation sociale est très grave; nous comptons le plus grand nombre relatif de chômeurs de la Communauté européenne : plus de 7% de la population active. Nous n'entrevoions aucune réelle amélioration, sinon un ralentissement de notre taux d'inflation.

La vérité, affirme le président, c'est que personne en Belgique, aucune classe sociale, aucun individu, ne paraît disposé, même dans les circonstances dramatiques actuelles, à faire le moindre sacrifice, sauf sur le dos des autres.

Qu'on ne s'imagine pas que la «communautarisation» et la «sous-régionalisation» vont régler les difficultés comme par enchantement : nos difficultés économiques et financières sont fondamentales; elles ne trouveront de solution que dans la solidarité nationale et dans un effort commun à tous les Belges, ce qui implique des renoncements, des sacrifices. Sinon, nous nous retrouverons bientôt non seulement sous-régionalisés, ce qui sera notre originalité, mais aussi parmi les sous-développés.

CONCLUSION

En arrivant à sa conclusion, le président national souligne que les associations d'anciens combattants sont fondées sur la camaraderie et la fraternité, c'est-à-dire l'esprit d'entraide et de communauté; en un mot, sur la solidarité.

Disposant d'un réel prestige moral, les anciens combattants doivent jouer, dans la vie publique, un rôle modérateur : «mettre les vertus de la guerre, selon le mot de Montherlant, au service de la paix». Il ne leur appartient pas de peser sur le cours de la politique, au sens habituellement donné à ce mot. Leurs idéaux ne s'accordent pas avec les jeux de cette politique. Les anciens combattants doivent s'élever au-dessus d'eux, et demeurer à ce niveau supérieur : chacun est libre de professer les idées de son choix, mais les différences d'opinions ne doivent jamais nous diviser ou constituer entre nous un obstacle.

Nous ne pouvons prendre position sur des problèmes politiques que si l'existence du pays ou son unité se trouvent en danger. Etre attaché à l'unité nationale ne signifie aucunement être opposé à l'adaptation des institutions, à l'amélioration de la sécurité d'existence ou des garanties de leurs droits aux individus ou aux collectivités, ni constituer un obstacle à l'évolution constante et nécessaire de notre société. En un mot, nous ne voulons pas être des conservateurs attardés, mais des réformateurs réfléchis.

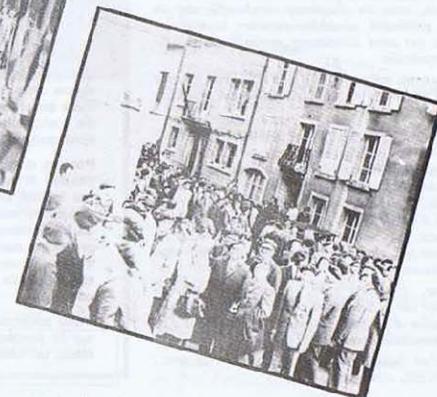
Nous sommes aussi les gardiens de l'héritage légué par nos morts sous la forme de ce message : obligation d'accroître la compréhension, l'amitié entre tous les Belges. Par dessus nos divergences, nos particularités, nos différences de langues, mettre tout en œuvre pour raffermir — pour autant qu'elle existe encore, et dans le respect des aspirations des communautés et des régions — la volonté de continuer à vivre ensemble.

Prochain
Congrès National :
Dimanche 29 avril 1979
à
MERCY-EN-FAMENNE



Pendant le discours présidentiel, on reconnaît, aux premiers rangs de l'assistance, de gauche à droite : MM. Schröder, député permanent, représentant le gouvernement; H. Pierrat et L. Olivier, députés; Maurice Brasseur, bourgmestre de Bouillon; J. Michel, ministre de l'Education nationale, et le général-major Stéphane. En dessous, le bureau national, présidé par M. Hubert. De gauche à droite, on reconnaît MM. Piedbois, Lallière, Eppe, Robert, Crochet, André et Goffart. (Photo-montage «L'Avenir du Luxembourg»)

IMAGES-SOUVENIRS du Congrès de Bouillon



(Les photos sont de Marcel Leuris)

HUY A BOUILLON

De la cité de Pierre l'Ermite qui prêcha la première croisade, nous sommes partis pour la cité de Godefroid de Bouillon où se tenait notre congrès annuel.

Ciel bouleversé, nuages menaçants, éclaircies temporaires, mais point d'ondées. Du temps plus ou moins de saison, en tous cas bien de chez nous. Température valable puisque nous souriaient au passage cerisiers blancs et pêchers roses, aubépines fleuries, gentilles pâquerettes et pissenlits épanouis.

C'est le printemps et dans les forêts, le vert sombre des épicéas semble vouloir calmer la fièvre de tendre verdure des mélèzes et des hêtres qui, dans leur euphorie de fin d'avril rivalisent pour être beaux. Quelques brins de muguet, aperçus à la sauvette, frileusement enrobés dans leurs feuilles, nous promettent pour bientôt leurs adorables clochettes blanches.

Un nuage trop lourd, incontinent, aux sphincters déficients nous arrose un instant. Le roi-soleil aussitôt réapparaît. Et dans les habitacles des véhicules de notre caravane où, depuis le départ très matinal régnait déjà la bonne humeur, les appels de phares faisaient des clinis d'œil au soleil.

Bouillon bouillonnait! Une marée verte avait envahi la ville. Tous les Chasseurs Ardennais étaient là! Et les habitants de Bouillon? Tous là aussi, mais tellement submergés par les bérêts verts qu'ils en faisaient partie intégrante.

Drapeaux en tête, en musique, un long cortège — tout vert — aussi long que la ville, serpenta longtemps à travers la cité.

Godefroid de Bouillon, avoué du St-Sépulcre, roi de Jérusalem, dut frémir dans son tombeau car, s'il avait eu, malgré la valeur des siennes, des troupes comme celles-ci... une seule croisade aurait suffi!

Les anciens de '40 ont défilé de façon impeccable devant les Autorités pour se rendre ensuite en la belle église de Bouillon où, après le service religieux, se tint l'Assemblée générale statutaire. De nombreuses distinctions honorifiques furent accordées.

A la section de Huy furent décernées trois médailles de bronze du Mérite: MM. Charles Klein, Robert Tanier et René Pierre furent ainsi décorés sur les marches du chœur de ladite église. Leur fidélité, leur dévouement furent ainsi honorés... presque sanctifiés. Honneur à eux et toutes nos félicitations.

Et puis, sous un chapiteau surchauffé par un soleil généreux, aimables serveurs et accortes dames ont servi délicieuses victuailles que tous ont appréciées.

Tout arrive, même la fin d'une splendide journée d'un Congrès formidable, parfaitement organisé, une réussite totale.

Nous étions les derniers à quitter la tente si tentante!

En pays de belles forêts, il fait souvent humide et vraiment la région était... au bout de sa rétentention. Et le ciel, malgré un soleil insistant qui jouait à cache-cache avec les nuages, ouvrit ses robinets. Et ce fut la fuite éperdue vers les voitures qui, stoïquement, depuis le matin, nous attendaient.

Vapeur, chaleur, buée, nous avons regardé dracher sur la Semois et c'était bien beau toutes ces bulles d'air formées par la pluie et qui s'en vont nonchalamment au fil de l'eau.

Fin d'un beau jour. Et l'an prochain ce sera: MARCHE, arrête-toi!

L'allocation de clôture du général e.r.

L. CHAMPION, président d'honneur de la Fraternelle



Il faut parfois se relire, et ce sont donc quelques-unes des réflexions que je vous ai livrées au cours de ces dernières années qui vont nous permettre de mesurer l'évolution de l'esprit civique dans notre pays, puisque c'est là la préoccupation morale première de notre Fraternelle.

Que vous ai-je dit en 1970, lorsque vous m'avez appelé à la présidence d'honneur de notre association?

— Que nous avions nos certitudes, et que c'était beaucoup dans un monde déboussolé. Et cela, en d'autres temps, nous a rendus disponibles, au service armé de l'Etat, pour ces tâches de sauvegarde qui peuvent s'imposer à toute génération, à toute communauté d'hommes libres.

— Aujourd'hui, et sans vouloir donner plus d'importance qu'elle n'en mérite à cette forme d'exhibitionnisme, il faut bien constater que l'objection de conscience reçoit l'audience de la télévision quand elle se déculotte en public et accomplit une sorte de «tour d'honneur» assez peu régoûtant sous les arcades du palais royal. Et on peut tout de même se demander comment et pourquoi la télé se trouvait là, juste à point nommé...

Que vous ai-je dit en 1973, lorsque je vous ai commenté une motion de la Fraternelle sur la fonction gouvernementale de défense?

— C'est que nous ne nous voulions pas défenseurs de l'Armée parce que c'était l'Armée; que le fait d'avoir revêtu l'uniforme ne nous avait pas faits «militaristes» pour autant, et que si nous avions su accepter d'être les soldats du corps social auquel nous appartenions, cela ne nous avait pas fait l'âme mercenaire.

— Ce qui nous met d'autant plus à l'aise pour dire à l'Armée d'aujourd'hui que ce n'est pas en descendant dans la rue qu'elle assurera sa renommée.

Que vous ai-je dit en 1976 quand certains milieux respirant, avec plus de cautions que jamais, une campagne d'amnistie de la trahison en temps de guerre?

— Je vous ai dit que l'oubli de l'injure ne pourrait jamais aller jusqu'à une réhabilitation morale entraînant jusqu'à l'absurde, sinon jusqu'à l'odieux, des «réparations» matérielles.

— Et voilà qu'aujourd'hui, une commission très officielle s'appête à concocter un rapport et des propositions, sans doute suffisamment édulcorées dans leurs termes que pour baptiser carpe un lapin et faire d'une capitulation honteuse devant l'incivisme un acte de pardon évangélique... D'ailleurs, la nouvelle terminologie est déjà mise en place puisqu'il paraît que — subtil distinguo — ce n'est pas d'amnistie, mais de «séquences de la répression» qu'il serait question au parlement ou dans les sphères gouvernementales!

Posons donc simplement une seule interrogation aux tenants de ce tour de passe-passe: A supposer que l'Europe ait basculé dans le totalitarisme — comme c'eût été le cas si nos inciviques de tous bords avaient vu triompher leurs maîtres des temps de leur trahison — pensez-vous que nos morts, du champ de bataille comme de la clandestinité ou des camps, en seraient ressuscités, que leurs veuves et leurs orphelins auraient pu compter sur quelque bienveillance que ce soit, de la part d'un «ordre nouveau»; qu'en un mot enfin, le nouveau pouvoir eût jamais effacé les séquences de sa haine à l'égard de ce qui fut et devrait rester la vertu civique dans ce pays?...

Voilà pourquoi, mes chers camarades, et même si nous ne pouvons nous illusionner sur la portée de nos indignations, nous tenons tout de même à répéter que pour nous, un chat reste un chat et l'amnistie une mauvaise action politique et morale.

SECTION DE BOUILLON

MEDAILLES D'OR

A titre exceptionnel:

— Madame Veuve Jeanne Richard, marraine de la section (son fils unique, Jean Richard, qui appartenait au Bataillon-Moto Cha, a été fusillé au Tir national à Bruxelles, le 22 avril 1943, à l'âge de 22 ans).

A titre posthume:

— Paul Chalon, secrétaire-trésorier de la section, décédé le 1er janvier 1978.

MEDAILLE DE BRONZE

— Louis Majet, porte-drapeau.

MEDAILLES D'OR (11)

Section de Bastogne-Martelange-Sibret

— Raymond Léonard, vice-président, Bastogne.



Section de Bertrix

— Edouard Kleis, président, Bertrix.

Section du Brabant

— Jean Bouffieux, Evre (à titre posthume).
— Jean Huybrechts, secrétaire de la sous-section de Molenbeek.
— Roger Reumont, secrétaire, Ixelles.

Section d'Erezée

— Yvon Lomré, président, Erezée.



MEDAILLES DU MERITE PROMOTION 1978

Section d'Etalle

— Hilaire Hoorelbeke, délégué local, Houdeumont.

Section de Houffalize

— Georges Dubé, délégué local, Houffalize.

Section de Namur

— Lieutenant-colonel e.r. Alphonse Liber, président d'honneur de la section, Namur.



— Lucien Leclère, vice-président d'honneur de la section, Crupet.

Section de Neufchâteau-Libramongt

— Joseph Mouzon, président, Les Fossés (Assenois).



MEDAILLES D'ARGENT (17)

Section de Bastogne-Martelange-Sibret

— Camille Feller, Martelange.
— Joseph Lanners, porte-drapeau, Bastogne.
— Albert Pierre, trésorier, Bastogne.
— Vital Trum, porte-drapeau, Martelange.

Section de Bertrix

— Louis Collot, Bertrix.

Section du Brabant

— Arthur Peeters, Bolinne.
— Edgard Van Der Poorten, Uccle.

Note: les photos sont placées sous le nom du récipiendaire.

Section d'Etalle

— Joseph Willemkens, Vance.

Section de Houffalize

— Lucien Antoine, Ohcy.
— Léon Berthume, Willerzie.
— Joseph Hubin, Dinant.
— Henri Léonard, Forrières.
— Georges Lequeux, Vencimont.
— Lucien Pierre, On.

Section de Namur

— Ephrem Lambot, premier vice-président, Annevoie.
— Léopold Misson, trésorier, Sply.

Section de Neufchâteau-Libramongt

— Raymond Lemaire, Longlier.

MEDAILLES DE BRONZE (85)

Section d'Arlon

— Alphonse Collette, secrétaire, Attert.
— Georges Flaman, Arlon.
— Jean Noël, Arlon.
— Jules Poncin, Arlon.
— Albert Rossignon, Arlon.
— René Sainthuille, Arlon.
— Emile Thill, Bébange.
— René Wolner, Arlon.

Section de Bastogne-Martelange-Sibret

— Jules Deom, Hollange.
— René Gillet, Moine-Longvilly.
— René Lutgen, Arloncourt-Longvilly.
— Jean Nicolas, Luzery-Naville.
— Nicolas Pels, Martelange.
— Raymond Wirard, Naville.

Section de Bertrix

— Honoré Arnould, Ochamps.
— André Baude, Herbeumont.
— Victor Breuskin, Ochamps.
— Camille Dumay, Bertrix.
— Antoine Engelman, Ochamps.
— Edouard Houchard, Auby.
— Albert Labbé, Gubon.
— René Laurent, Bellefontaine.
— Marcel Lebas, Orgeo.
— Louis Lejeune, porte-drapeau adjoint, Bertrix.
— Albert Mahy, Bertrix (à titre posthume).
— François Pleineveaux, Ochamps.
— Roger Rausch, Saint-Médard.

Section du Brabant

— Auguste Colle, trésorier, Bruxelles.
— Lieutenant-colonel Francis Debrux, Bruxelles.
— Henri Goffinet, Saint-Josse-ten-Node.
— Lieutenant-colonel Jacques Siraux, Auderghem.
— Colonel e.r. Albert Steimes, Waterloo.

Section de Florenville

— Olivier Adam, Florenville.
— Joseph Back, secrétaire adjoint, Florenville.
— Albert Baucant, Lacuisine.
— Jean Cadet, Suxy.
— Albert Schleide, Jamoigne.
— Louis Duparque, Florenville.
— Louis Dupont, porte-drapeau, Moyen-Izel.
— Fernand Gérard, Florenville.
— Alfred Goffin, porte-drapeau adjoint, Muno.
— Jean Goffinet, Frenois-Termes.
— Emile Hayon, Chassepierre.
— Julien Henriquet, Florenville.
— Roger Krippeler, Margut (France).
— Albert Lemaire, Florenville.
— Jean Lemaire, porte-drapeau adjoint, Florenville.
— Lucien Marchal, Chiny.
— Etienne Nemry, Muno.
— Louis Pierre, Villers-devant-Orval.
— Paul Poncin, Chassepierre.

- Jules Renaud, Florenville.
- Eugène Richard, Jamoigne.
- Jean Temans, Florenville.
- Jules Varloteau, Pin-Izel.

Section de Houffalize

- Noël Charon, Leval-Chaudeville.

Section de Huy

- Charles Klein, Serville.
- René Pierre, Halanzy.
- Robert Tanier, Ombret-Rawsa.

Section de Namur

- Henry Bouchat, secrétaire, Godinne.
- André Brigode, Namur.
- Simon Loir, Namur.
- Léon T'Kint, Namur.
- Jacques Verdun, vice-président, Namur.
- René Volvert, vice-président, Flawinne.

Section de Neufchâteau-Libramongt

- Robert Clément, Embourg-Liège.
- Albert Dewez, Eby.
- Albert Forget, Suxy.
- Albert Hollay, Saint-Médard.
- Abbé F. Nicolas, curé à Warmifontaine.
- René Olmechette, Libramont.
- Jean Pierson, Libramont.
- Césaire Trouillaux, Saint-Pierre.

Section de Saint-Hubert

- Raymond Calozet, bourgmestre de la Ville de Saint-Hubert, Awenne.
- Edmond Collin, Saint-Hubert.
- Léopold Gillard, Saint-Hubert.
- Olivier Leclère, Saint-Hubert.
- Fernand Leroy, Hatrival.
- Arsène Marmignon, Moiry.

Section de Vielsalm

- Maurice Demarche, Herbestal.
- Arthur Evrard, Stavelot.
- Clément Evrard, Coo-Stavelot.
- Eric Krier, Petit-Thier.
- Albert Van Der Snickt, Ledé.
- Philippe Van Noppen, Vielsalm.

SITUATION GLOBALE DE LA FRATERNELLE AU 31 OCTOBRE 1977

— Situation au 31 octobre 1976	1.743.222
— Recettes	3.321.865
	5.065.087
— Dépenses	3.078.977
	1.986.110
— Numéraire	71.039
— CCP	302.042
— Comptes courants bancaires	199.030
	572.111
— Livrets d'épargne	1.003.999
— Comptes à terme	200.000
— Obligations	210.000
	1.413.999
	1.986.110

Le 13 janvier 1978.

(s) F. CROCHET,
Trésorier national.



Les porte-drapeau de Martelange et de Bastogne.

Parrainage du 6e Chasseurs Ardennais par la Ville de Huy

Les Anciens du 6e Chasseurs Ardennais et, bien entendu, ceux qui font actuellement partie de ce régiment sont particulièrement invités à ces manifestations, auxquelles sont également conviés tous les Chasseurs Ardennais. Les détails définitifs du programme, tout comme les indications pratiques, seront communiqués aux sections dès que possible.

VOICI LE PROGRAMME SUCCINCT DE LA JOURNÉE :

10 heures :

DEFILE MILITAIRE, avec la participation de :

- un détachement du 1er Chasseurs Ardennais;
- un détachement du 3e Chasseurs Ardennais;
- un détachement du 6e Chasseurs Ardennais;
- la Musique des Forces de l'Intérieur.

ITINÉRAIRE : Porte des Aveugles, rue Entre-deux-Portes, rue Neuve, le Pont Meuse, quai Dautrebande, Monument de la Victoire.

DEPOT DE FLEURS par les autorités.

Grand-Place :

- PARADE par la Musique militaire.
- CERÉMONIE DE PARRAINAGE sur le perron de l'Hôtel de Ville (signature d'une charte, remise de cadeaux, etc...).
- ALLOCUTIONS du
 - sénateur-bourgmestre de Huy;
 - chef de Corps du 6 ChA;
 - président national de la Fraternelle.

Vers 12 heures : APERITIF, offert par la ville de Huy.

Vers 13 heures : REPAS.

Vers 15 heures : REMISE D'UN UNIFORME 6 ChA à Colin-Maillard, héros légendaire qui se battit à Antheit, armé d'un maillet. Il aurait été fait chevalier en 999 par Robert le Pieux.

Vers 16 heures : (sous réserve de confirmation) EXERCICE SPECTACULAIRE par des Chasseurs Ardennais.

Visite libre de la ville de Huy, avec billets de réduction : téléferique, citadelle, musée communal, etc...

La mort du lieutenant général Roman

La préparation rédactionnelle de ce bulletin était clôturée quand nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès, bien inattendu, du lieutenant général Roman, aide de camp du Roi et chef d'Etat-Major de la Force terrestre.

Pierre Roman fut un soldat d'exception. Né à Paris en 1918, il fit ses études inférieures et moyennes à Bruges. Après l'Ecole des Cadets, il devint chef de la 97e promotion « Artillerie-Génie » à l'Ecole royale militaire et reçut l'Épée du Roi en 1938.

Le sous-lieutenant Roman gagna la Grande-Bretagne dès 1941 et fut un des créateurs de notre unité Commando où il devint aussitôt le bras droit de notre membre d'honneur, le major — futur général — Georges Danloy. Le lieutenant Roman prit activement part, avec nos Commandos, aux opérations des campagnes d'Italie, de Yougoslavie, de l'île de Walcheren (Zélande) et d'Allemagne.

Créateur du Centre d'entraînement commando de Marche-les-Dames, il obtint successivement les brevets d'état-major britannique et belge, avec la mention « parfait ». Il exerça ensuite diverses fonctions au SHAPE, dans le Corps d'Artillerie et au Cabinet du Ministre de la Défense nationale. Nommé aide de camp du Roi en 1965, il prit la même année le commandement du régiment Paracommando. Après avoir été premier sous-chef de l'Etat-Major général, nommé général-major, il fut placé à la tête de la 1re Division dont fait partie le 1er Chasseurs Ardennais. Il quitta cette fonction, élevé au grade de lieutenant général, pour devenir le numéro un de notre Force terrestre.

Le général Roman fut associé à de grandes heures des Chasseurs Ardennais. Il représenta, en effet, le Roi à l'inauguration du mémorial de Vinkt en 1968, lors de la célébration à Arlon en 1940 du XXVe anniversaire de notre Fraternité et, à Arlon toujours, en 1974, pour la grandiose commémoration du 40e anniversaire de la création de nos unités. Il présidait aussi les fêtes du 1 ChA à Vich en 1970, quand les Anciens y furent rassemblés pour le 30e anniversaire des combats de mai 1940.

Le lieutenant général Roman, très attaché aux premiers Bénéts Verts, était aussi un fidèle de la « Marche du Souvenir et de l'Amitié ». Il tenait à parcourir, chaque année, une étape, parfois en compagnie de Mme Roman.

Dès que la pénible nouvelle du décès fut connue, le président national a adressé à cette dernière un message de sympathie. Nous lui redisons, ainsi qu'à ses enfants, combien nous partageons sa grande peine et l'assurons de conserver un souvenir ému et admiratif du grand Chef militaire qui nous a quittés prématurément.

LE GENERAL MATTON A LA TÊTE DES FORCES DE L'INTERIEUR

Le lieutenant général Teysen ayant atteint l'âge de la retraite (Nous conserverons toujours un agréable souvenir de nos relations avec lui), c'est le général-major Matton, jusque-là chef du Service Général du Renseignement, qui a été appelé à lui succéder. Ancien de la Brigade Piron, le général Matton a notamment commandé l'Ecole Royale des Cadets et c'est lui qui prit l'initiative de désigner un Chasseur Ardennais, le lieutenant Delhaye, comme parrain d'une formation.

Rappelons que le 3e Chasseurs Ardennais fait partie des FI.

PROMOTIONS A L'ARMÉE

Le 26 mars dernier, le général-major Georges Renson a été promu au grade de lieutenant général et le colonel BEM Antoine Stephany au grade de général-major.

Nous nous réjouissons de ces nominations qui honorent deux officiers particulièrement brillants.

Tous deux sont originaires de la province de Liège.

Le lieutenant général Renson est, en effet, né à Verviers. Il est entré à l'ERM en 1939 et a milité dans l'Armée secrète. Sa carrière s'est faite dans le Corps du Génie, commandant notamment en 1966-1967 le 4e Génie à Amay. Depuis lors, il est commandant de l'Ecole Royale Militaire.

Quant au général Stephany, né à Herstal, il milita aussi dans l'AS et s'engagea dès la Libération comme volontaire de guerre. Il fit partie du 11e Bataillon de Fusiliers, engagé dans le sud du Luxembourg où il eut comme commandant de Compagnie, notre ami Joseph André, vice-président national et président de la section de Houffalize.



Le général-major Stephany.

On sait que la Fraternelle du 11 Fu, appelée aussi « Patton », parce qu'elle fut rattachée à l'Armée de ce grand soldat, est parrainée par le 1er Chasseurs Ardennais.

Parmi les fonctions occupées par le nouveau général, mentionnons les commandements du 2e Carabiniers cyclistes et celui de la 7e Brigade d'Infanterie blindée, dont fait partie le 1er Chasseurs Ardennais.

Depuis octobre 1975, il commandait l'Ecole d'Infanterie et la Province de Luxembourg.

C'est dire que durant les cinq dernières années, le colonel BEM Stephany fut en contact constant avec les Chasseurs Ardennais, dans la région desquels il a fait ses premières armes. Nous n'avons jamais eu qu'à nous louer de nos relations avec lui et nous avons toujours apprécié la haute conscience qu'il a de ses fonctions. Ses discours, notamment, dits en plusieurs langues et sans notes, étaient toujours remarquablement pensés. Nous lui souhaitons beaucoup de satisfactions dans sa nouvelle mission, la présidence du Comité pour les problèmes nationaux de Défense où il succède au lieutenant général Van der Heyden.

SITUATION DES EFFECTIFS A LA FIN DES DEUX DERNIERS EXERCICES

Sections	Nombre de membres régulièrement inscrits	
	1975/76	1976/77
Arlon	516	532
Athus-Messancy-Aubange	205	212
Bastogne-Martel-Sibret	528	566
Bertrix	269	245
Bouillon	—	179
Brabant	594	623
Erezée	267	291
Etalle	279	265
Florenville	163	154
Houffalize-Chevetogne	1.807	1.813
Huy	228	237
Liège-Verviers	221	235
Marche-en-Famenne	117	193
Namur	206	250
Neufchâteau-Libramongt	415	422
Saint-Hubert	130	143
Vielsalm	718	745
Virton	143	138
1 Chasseurs Ardennais	1.584	1.559
10e de Ligne	72	54
Totaux :	8.462	8.856

La répartition des membres par catégories est la suivante :

- Effectifs 5.469
- Adhérents 2.329
- Honoraires 430
- Protecteurs 628

8.856

COUPS DE BOUJOUR

DÉPORTÉ

En France, le titre de déporté est réservé aux patriotes arrêtés sous l'occupation pour des activités de résistants ou pour des raisons politiques et qui ont été internés dans des camps de concentration allemands.

Les personnes envoyées en Allemagne au titre du service du travail obligatoire ne peuvent plus faire usage des termes « déporté » ou « déportation ». Telle est la décision de la Cour d'Appel de Paris.

LA PREMIERE UNIVERSITE EN AFRIQUE NOIRE

On a souvent regretté que les Belges n'aient pas créé plus tôt au Congo un enseignement supérieur universitaire. Sait-on que les Anglais ont fondé dès 1827 la 1re établissement d'enseignement universitaire en Afrique noire. Il fut établi dans ce refuge d'anciens esclaves qu'était Freetown, en Sierra Leone.

Le « Fourah Bay College » fut véritablement un pionnier culturel en Afrique, au point que Freetown fut appelée au XIXe siècle, « Athènes africaine ». C'est là que furent formés les cadres de tous les territoires sous influence britannique, et notamment Nigeria et Ghana, précédemment dénommé Gold Coast.

LES MOTS DU GENERAL

Les bons mots du général de Gaulle foisonnent. En voici un, rapporté par Marcel Jullian, à propos du maréchal Pétain :

« Pétain, c'était un homme exceptionnel, c'était un chef exceptionnel... Le malheur a voulu, pour la France et pour lui-même, qu'il soit mort en 1925 et qu'il ne l'ait pas su... »

Le terme définitif d'une controverse

A la suite du nouvel article, publié en pages 10 et 11 de notre dernier numéro, M. Roger Ikor, ainsi que la loi lui en donne la faculté, nous avait adressé un droit de réponse.

Cependant, peu après la réception de celui-ci, notre ami Luc Somerhausen, directeur du Bulletin d'Information des PP., auquel rien n'échappe, a bien voulu attirer notre attention sur le décès de Mme Roger Ikor, à l'âge de 55 ans.

Il nous a paru d'élémentaire courtoisie de faire taire la dispute en une aussi pénible circonstance et ce, d'autant plus que Mme Roger Ikor, docteur en médecine, maire-adjoint de La Fratte-sur-Saine, était Croix de Guerre et Médaille de la Résistance; ce qui atteste des mérites patriotiques particulièrement éminents.

Nous avons donc pris l'initiative d'adresser à son mari un message de sympathie, où nous écrivions notamment: «Par-delà les polémiques, s'imposent des devoirs de compassion et de solidarité humaine».

M. Ikor nous a répondu par la lettre qu'on lira intégralement ci-après:

«Je vous remercie infiniment d'avoir surmonté notre polémique pour retrouver la fraternité sous-jacente des anciens compagnons d'armes. Je vous le dis très brièvement, car mon deuil m'a valu quelque trois cents lettres de condoléances, et je serai bien obligé de laisser la plupart sans réponse — mais pas la vôtre!

Que ces retrouvailles nous incitent tout de même à mieux mesurer la vanité de tant d'affrontements dus surtout à des malentendus. Vous avez vu rouge en croyant que je traitais de patrons vos anciens compagnons, alors que je donnais simplement au mot «débârdés» le sens que me suggérait naturellement ma formation universitaire (je suis agrégé de grammaire) et mes goûts d'écrivain. J'ai vu rouge moi-même quand j'ai vu contester ma parole, et que je me suis senti assimiler à un bavard irresponsable en quête de sensationnel.

Et comme j'ai, autant que vous, un tempérament de coqneur...

Affaire close, j'espère. Dommage seulement qu'il ait fallu la disparition subite de ma femme. Croyez, je vous prie, à mes sentiments désormais cordiaux.

(Sé) Roger IKOR.

Le Prix Goncourt 1955 nous a ensuite informé qu'il renonçait à recourir à son droit de réponse. Il a toutefois insisté pour que nous reproduisions sa mise au point du mot «débârdés», afin, ajoute-t-il, «que vos camarades reconnaissent que je ne les ai pas insultés (traités de patrons ou de fuyards désordonnés)». Faut-il préciser que nous désirons volontiers à ce souhait?

Voici ce que nous précisait notre correspondant, en recepiant la définition de Littré: «(Débârdés): qui a quitté la bande, dispersé. Et dans les exemples, celui-ci, de Ségur... «A peine restait-il à Ney trois mille combattants et autant d'hommes débârdés».

Restons-en là!

M. Roger Ikor nous demande encore que «l'affaire des papiers notés transportés par le vent soit reconnue comme possible, ce qui proclame non l'exactitude de nos souvenirs, mais leur caractère rationnel ou raisonnable, en même temps que ma bonne foi».

Nous lui en donnons bien volontiers acte et n'allons pas continuer de le chicaner là-dessus. Au reste, notre controverse géographique était plutôt mince, et nous avions raison l'un et l'autre. Nous avions écrit que M. Ikor «se trouvait du côté de Gembloix». Il nous a précisé qu'il était à Spy, c'est-à-dire près de Namur. Quand on mesure sur une carte d'état-major, on constate que Spy se trouve exactement à 12 km 500 à l'ouest de Namur et à un peu moins de 9 km au sud de Gembloix!

Voilà donc une affaire terminée.

Nous tenons à souligner à nouveau à notre éminent correspondant que si le sanglier grogne, piétine et parfois fonce, il sait aussi se montrer conciliant, et qu'en tous cas, il ne connaît pas ni la rancœur, ni le ressentiment. Enfin, pour que nul ne puisse douter de notre sincérité, nous disons ici à M. Roger Ikor toute notre estime. Car, entre gens de bonne compagnie, on peut avoir croisé le fer, même avec vigueur, sans manquer cependant à la considération mutuelle.

A. H.

LA SITUATION MATERIELLE DU PERSONNEL DES FORCES ARMÉES

Ainsi que nous l'indiquons dans notre éditorial, nous avons reçu d'un sous-officier d'élite du 3e Chasseurs Ardennais des indications qui paraissent fort précises au sujet du sort fortement désavantagé qui est fait, au point de vue rémunérations, aux membres des Forces armées. Nous ne sommes évidemment pas en mesure de contrôler toutes les données contenues dans ces documents, mais ils semblent avoir été établis de façon fort sérieuse et mettent en évidence la dévalorisation de la situation pécuniaire des militaires par rapport aux traitements des autres agents de l'Etat, notamment en ce qui concerne la concordance entre les grades et les fonctions.

Voici quelques exemples: il y aurait une différence se situant approximativement entre 15 et 22% entre la rémunération d'un caporal et celle d'un magasinier ou d'un concierge; de 20 à 40% entre un sergent et un rédacteur comptant quatre années de grade; entre 18 et 35% pour le traitement d'un premier sergent et celui d'un secrétaire de direction ou d'un contremaître; entre 31 et 48% entre le traitement d'un adjudant et celui d'un chef administratif; de 43 à plus de 50% entre un sous-lieutenant toutes armes et un secrétaire d'administration; de 65 à près de 80% entre un sous-lieutenant polytechnicien — c'est-à-dire sorti des armes spéciales de l'Ecole Royale Militaire avec le grade d'ingénieur civil — et le traitement qu'on donne dans l'administration, à un ingénieur ayant, en fait, un diplôme équivalent; de 32 à 36% entre un lieutenant et l'agent des services publics dont la concordance ne nous est pas précisée; de 24 à 30% entre un capitaine et un conseiller-adjoint; de 15,5 à 35% entre un commandant et le conseiller-adjoint chef de service, nous supposons, qui doit lui servir de concordance.

Nous n'irons pas plus loin, et nous livrons ces chiffres à la réflexion de nos lecteurs.



L'AUMONIER DE L'AMNISTIE ET SON GRAND-PRÊTRE

Une dépêche Belga nous a appris dernièrement qu'une messe avait été célébrée en faveur de l'amnistie dans la chapelle de la Tour de l'Yser à Dixmude par un religieux flamand qui aurait obtenu à Rome le prix de la bonté (sic). Il est vrai que bonté rime souvent avec naïveté.

De son côté, l'inénarrable député Verroken déclarait textuellement — en néerlandais bien sûr, mais nous reproduisons le compte rendu analytique — à la Chambre le 11 mai:

«Les victimes de la guerre devraient être traitées comme il convient, mais le tort causé à de nombreuses personnes par la répression doit être réparé lui aussi, fût-ce au risque d'exagérer quelque peu.» (resic).

Quand on vous dit que l'amnistie est, avant tout, un affaire de gros sous.

CHICHE!

Au moment où paraît ce bulletin, le tribunal correctionnel d'Hasselt aura rendu son verdict à propos du scandale des exemptions du service militaire. Il a été donné lecture d'une communication officielle aux termes de laquelle les fraudeurs pourraient être appelés à effectuer un service militaire, non pas de 8, 10 ou 12 mois, mais de 36 mois. Chiche... qu'on ne le fera pas!

LES SIX MOIS RENVOYÉS AUX CALENDES?...!

Il se chuchote que le service militaire — actuellement de dix mois en Belgique et de huit mois en Allemagne — et qui aurait dû, après une étape de neuf et sept mois en 1979, être ramené à huit et six mois en 1981, ne pourrait subir cette réduction pour des motifs d'ordre budgétaire. Il faudrait, en effet, engager 7.000 VC de plus et... les payer! Il faut aussi pouvoir trouver de «bons» VC. Par notre part, nous continuons de penser que le réveil pourrait être dur en cas de reprise économique.

PAS DE «SERVICE A LA CARTE» en RFA

Le Bundestag avait voté une loi dont on avait dit qu'elle instituait un service militaire à la carte en Allemagne fédérale, parce que, supprimant l'examen dit de conscience pour les objecteurs ou soi-disant tels, il suffisait d'envoyer aux services du recrutement une carte postale pour être affecté à un service civil.

Mais, veillait la célèbre Cour constitutionnelle de Karlsruhe qui observa que si un article de la loi fondamentale dit que «nul ne doit être astreint, contre sa conscience, au service armé en temps de guerre», l'article précédent stipule que «tous les hommes sont égaux devant la loi». Or, le service à la carte serait contraire à ce principe d'égalité.

L'arrêt de la Cour exige des objecteurs un service civil accompli dans des conditions quasiment militaires, à savoir un service «discipliné» qui pourrait durer jusqu'à 24 mois, alors que les soldats n'en font que douze. En outre, les objecteurs devraient être regroupés dans des casernes. L'exigence de sacrifices personnels, souligne très opportunément le tribunal constitutionnel, permettrait de filtrer les VRAIS objecteurs de conscience. C'est très bien et autre chose que de s'exhiber en liquette devant le Palais royal.

FETE DE L'INFANTERIE

Le colonel BEM Detrembleur succède au général-major Stephany à la tête de l'E.I. et de la province de Luxembourg.



La fête de l'Infanterie a déroulé ses fastes à Arlon le 3 mai. Le matin, des fleurs furent déposées aux monuments du Jass et du 10e de Ligne, puis au mémorial de l'Infanterie, notamment par notre président national. Un certain nombre des nôtres, avec plusieurs drapeaux, participaient aux cérémonies. Il en était même venu de Bruxelles.

Etait également fidèle au poste notre brave ami, Carlos Beke, président de la Fraternelle du 10e de Ligne.

Après-midi, grandiose prise d'armes place Léopold, avec large concours de foule, de militaires et de personnalités. Parmi

celles-ci, le lieutenant général Blondiau, chef de la Maison militaire du Roi, les lieutenants généraux Gontier, Renson et Monmart (e.r.); les généraux-majors Ameyckx, Danloy (e.r.), De Belder, Dewilder, Ducamp (e.r.), Groven (e.r.), Kesteloot, Lemoine, Matton, Puttemans, Segers, Symons (e.r.), Tabary, Van Renterghem et Vilain; l'amiral Poskin; le commandant de l'Armée luxembourgeoise, le colonel Bruggeman directeur de l'Infanterie, et toutes les personnalités provinciales et locales.

Après une allocution remarquable du colonel B.E.M. Stephany, celui-ci prit congé de l'E.I., et le général Vilain, commandant la Division Opérations des FI, procéda à la reconnaissance du colonel B.E.M. Detrembleur comme commandant de l'Ecole d'Infanterie. Ce dernier était déjà devenu, depuis le 1er avril, commandant militaire de la province de Luxembourg.

Le colonel Paul Detrembleur est né à Pepinster le 2 décembre 1928. Sous-lieutenant en décembre 1950, il exerça de nombreuses fonctions à l'E.I. entre 1952 et 1963, puis il conquiert à l'Ecole de Guerre son brevet d'état-major et devint commandant de Compagnie au 1er Chasseurs Ardennais où il revint comme major en 1969-1970, après avoir été attaché au OQ du 1 (BE) Corps. Nommé lieutenant-colonel en 1971, il commanda le 3e Chasseurs Ardennais de janvier 1972 à juillet 1974. Puis, fut affecté à l'EMGA. Il fut nommé colonel en juin 1976.



Le général-major Vilain «reconnait» le nouveau commandant.



PLUS DE MILICIENS?

Le journal «La Wallonie», récemment, regrettait amèrement qu'il ne restât plus que 58 miliciens contre 647 volontaires de carrière au 12e de Ligne. Or, observait judicieusement ce quotidien, «quel est le lien primordial entre une nation et son armée? C'est la milice...».

Et de souhaiter que l'on redébatte du problème du danger de l'armée de métier en général.

Pour notre part, tout en reconnaissant la nécessité d'une certaine professionnalisation de l'Armée, essentiellement pour des raisons techniques, nous avons toujours professé que l'Armée doit avant tout être l'expression de la nation, c'est-à-dire être essentiellement composée de miliciens. Mais, pour qu'il en soit ainsi, il eût fallu qu'on ne cédât pas à la démagogie politique en réduisant de plus en plus la durée du service militaire.

Ce qu'il faudrait, c'est maintenir celui-ci dans un terme raisonnable, mais accorder aux miliciens, pendant et SURTOUT après leur Service, des compensations envers la majorité d'exemptés, dispensés, sursitaires, etc...

ONAC

Les nominations de hauts fonctionnaires sont de plus en plus exclusivement politiques. Une récente décision de M. Dhooze, ministre de la Santé publique et tuteur, de ce fait, des œuvres de guerre, suscite pas mal de remous dans les associations patriotiques.

Le poste de directeur général de l'ONAC était vacant depuis deux ans, notre vieil ami ChA, René Dubucc, qui occupa la fonction durant de nombreuses années, ayant pris anticipativement sa retraite pour raisons de santé. M. Bovy, qui fut son bras droit, exerçait cette fonction supérieure à titre intérimaire, et tout le monde pensait qu'il y serait confirmé, d'autant plus qu'il possède des titres patriotiques nombreux et éminents.

Mais c'était compter sans la politique et la linguistique. M. Dhooze a nommé un flamand, bien sûr, n'ayant aucun titre patriotique, mais qui a la seule qualité d'être son chef de Cabinet. Le piquant de l'affaire c'est qu'il continuera à remplir cette dernière fonction et... que l'on a demandé à M. Bovy de rester directeur général FI.

Une première réaction, qui sera suivie d'autres, nous l'espérons: le lieutenant général e.r. Wousen, qui était président intérimaire de l'ONAC et est limbourgeois comme M. Dhooze, a démissionné.

GUDERIAN ET LA HURE

Ce type parlait du hobereau prussien qu'était Guderian n'aimait pas les sangliers et ceux-ci le lui rendaient bien. Témoin, cette anecdote que nous avons rapportée au Congrès de Bouillon: Le 12 mai, encore mal remis de ses émotions de Bodange, il était extrêmement agité dans les salons d'un hôtel surplombant Bouillon. Il y avait beaucoup de fracas d'artillerie, et soudain la fenêtre devant laquelle il se retrouvait vola en éclats, tandis qu'une énorme tête de sanglier, qui tentait le spécialiste des blindés depuis son entrée, se décrochait subitement et manqua d'un rien de choir sur le crâne tondu dudit Guderian.

Ainsi, comme nous l'avons souligné, en perdant la profonde pensée de Pascal à propos du nez de Cléopâtre, on peut se demander si le sort de la bataille de Sedan n'eût pas été changé au cas où notre hure aurait visé un peu plus juste.



3. CHASSEURS ARDENNAIS

LE ROI ET LA REINE ACCUEILLIS AU 3 ChA

Jeu 27 avril 1978 à 10 h 20, l'hélicoptère royal se posait sur la plaine de drill du Quartier Ratz et, pour la première fois de son histoire, le 3 ChA accueillait dans sa caserne le Roi et la Reine des Belges.

Le lieutenant-colonel BEM Brisy, chef de Corps, MM. Planchard, gouverneur, et Remacle, bourgmestre, accueillèrent le Souverain qui passait aussitôt devant un détachement de bérets verts et s'inclina devant le glorieux drapeau du 3 ChA. Peut-être se rappela-t-il alors que quarante-quatre ans plus tôt, son illustre Père remettait leur emblème à ces unités d'élite rassemblées sur la plaine de Waltzing, près d'Arlon.



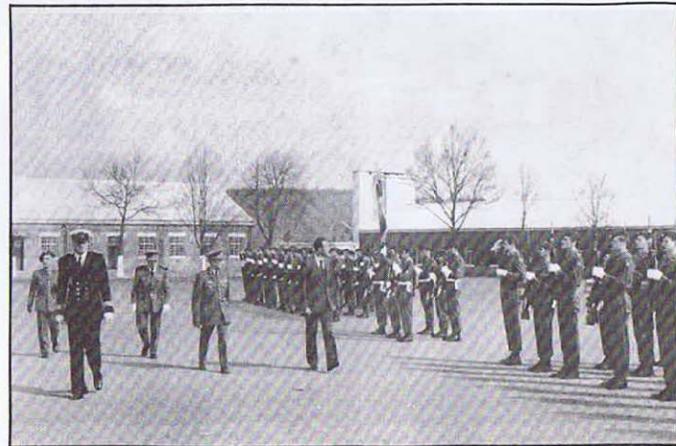
mascottes. Portant tailleur bleu et bottes de daim, la reine Fabiola s'entretint dix minutes avec les membres des familles de militaires. Elle prouva que ses connaissances étaient multiples, parlant aussi bien du ski de fond et de la natation que de la technique du tricot.

Après ce sympathique contact avec les familles de nos Chasseurs Ardennais, le Roi assistait à une séance de travail à l'Hôtel de Ville de Vielsalm, tandis que la Reine allait visiter la nouvelle cité «Jules Bary» et ensuite se rendait à l'atelier protégé où elle se fit expliquer le fonctionnement et les raisons d'être de cette école.

Il était près de 12 h 30 lorsque la Reine rejoignit le Roi à l'Hôtel de Ville. Ensemble, au travers d'une foule enthousiaste, ils se rendirent à pied au mess officiers où un repas simple, confectionné suivant les goûts du Roi, les attendait.

Au Menu : Jambon d'Ardenne
Médailles de veau,
champignons des bois
Tarte au sucre

Quelque soixante-dix personnes eurent l'honneur de participer au repas royal dans une ambiance cordiale et détendue. A l'issue de ce repas, le Roi et la Reine prirent congé du Chef de Corps et quittèrent Vielsalm pour se rendre à Houffalize.



Le Roi était accompagné du regretté lieutenant général Roman et du Chef de Sa Maison Militaire, le lieutenant général Blondiau.

Le Roi salua, un à un, les membres de l'Etat-Major du bataillon ainsi que M. Catin, président régional de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Au mess des sous-officiers, le Souverain se fit expliquer la mission du bataillon. Il s'intéressa plus spécialement à la formation des miliciens. Revenu à l'extérieur, il assista à divers exercices de montage et démontage d'armes, puis à la descente en «death ride» effectuée par des hommes de la 3e Cie.

Entre-temps, l'hélicoptère de la Reine s'élevait à son tour posé au même endroit. A sa descente de l'appareil, la Souveraine était saluée par le bourgmestre et Mmes Planchard, Remacle, Brisy et Evvard. Quatre enfants, dont deux habillés à l'ancienne mode et un autre revêtu de la tenue du Chasseur Ardennais, fleurirent la Reine qui reçut également deux poupées



VISITE A BRUXELLES DU ROI KHALED D'ARABIE SAOUDITE

Quelques jours après avoir accueilli LL. MM. le roi Baudouin et la reine Fabiola, le 3 ChA était désigné pour rendre les honneurs au roi Khaled d'Arabie Saoudite en visite officielle à Bruxelles.

Le lundi 8 mai, devant le Palais Royal à Bruxelles, deux détachements du 3 ChA avec Drapeau, commandés par le lieutenant-colonel BEM Brisy, accueillèrent le roi Khaled et le roi Baudouin. La Musique de la Gendarmerie prêtait son concours à la cérémonie. Comme d'habitude la prestation fut en tous points parfaite.

JOURNEE DE CONTACT AU 3 ChA

Le 19 mai, le 3 ChA a organisé une Journée de Contact au profit des familles de ses volontaires et de ses miliciens organiques et recrutés actuellement à l'instruction.

Une lettre d'invitation avait été adressée par le Chef de Corps, le lieutenant-colonel BEM Brisy, à toutes les familles, leur donnant rendez-vous au Quartier Ratz le vendredi 19 mai, pour y passer une journée en compagnie de leur soldat. Le programme de cette journée avait été organisé comme suit :

- 9 h 30 : accueil des parents sur la plaine de parade par le Chef de Corps et présentation du cadre; contact avec les familles.
- 9 h 45 : début des activités sportives : avant-midi : sports d'équipes inter-compagnies; après-midi : jeux et compétitions diverses; simultanément, possibilité de visiter la salle d'honneur du 3 ChA et les locaux à usages généraux; projection à la salle de cinéma des films relatifs à la Marche du Souvenir et de l'Amitié.
- 11 h 30 à 13 h 30 : apéritif et repas en commun au self-service du Quartier.
- Vers 16 h 00 : fin des activités sportives.

En dépit de la pluie qui ne nous épargna pas, cette journée de contact fut très fructueuse. Environ 130 parents, épouses et fiancées avaient répondu à l'appel du Chef de Corps et suivirent avec intérêt les diverses activités qui leur étaient proposées.

Le passage au self-service fut pour plus d'un ancien une révélation.

- Vers 16 h 30, les résultats des diverses compétitions étaient connus :
- La 1re Cie : Challenge «Sport d'équipe»
- La Cie EMS : Challenge «Jeux» et classement général de la journée
- La 3e Cie : Challenge omnisports annuel.

Au cours d'une petite prise d'armes, le Chef de Corps remit les divers trophées aux Cies qui les avaient mérités. Il remercia tous les participants pour l'excellent esprit qui régna tout au long de cette journée et il termina son allocution en souhaitant à tous, parents et militaires, un bon retour à la maison et une excellente fin de semaine.

La vie au 3 ChA DISTINCTIONS HONORIFIQUES :

- 1er Mar 78 le 2e chevron d'ancienneté a été accordé au 1 Sglt Held.
- 1er Déc 77 le 1er chevron d'ancienneté a été accordé au Sglt Kalbusch.
- 1er Jan 78 le 2e chevron d'ancienneté a été accordé au Sglt Berny et au 1 Sglt Burgeon.
- 1er Déc 77 le 2e chevron d'ancienneté a été accordé au Sglt Debecker.
- 1er Mai 78 le chevron d'ancienneté a été accordé au Sglt Lembré.

DÉCÈS :



— Le 24 Mar 78, décès de l'adjudant-chef Jean Gillet, sous-officier 3 ChA. Le Bn fournit le détachement et une forte délégation conduite par le Chef de Corps aux obsèques le 28 Mar 78 à Houffalize.

COURS SUIVIS :

- Le 16 Mar 78 le 1 Sglt Drouguet a satisfait à l'épreuve d'accession au grade de 1 Sglt Maj (B1)
- Les 1 Sglt Gilson, Scholzen et Micret ont suivi les cours de sous-officiers instructeurs «Premiers Soins».
- Le Sdt VC Willem A. a réussi les cours de dactylo organisés au CTR.
- Le Capt Marlair a suivi les cours de base Offr au C NBC à Jambes du 8 au 18 Mai 78.
- Le Lt Philippart a suivi les cours FAC du 22 Mai au 2 Jun 78.
- Les adjudants Muller, Capelle et Donny suivent les cours d'admission au grade d'adjudant-chef du 16 Mai au 30 Jun 78.

MUTATIONS :

- Le 28 Mar 78 : COR De Becker, Lange, Leleu, Latteur et Thomée, venus de l'El Arlon.
- Le 31 Mar 78 : COR Gillet venu de l'ETBI.
- Le 1er Jul 78 : l'adjudant Lamouline admis à la retraite.

RAPPEL

- Les Slt Rés Lefèvre, Domken, Picard et Pauly ont effectué un rappel volontaire du 20 Mar au 13 Avr 78.
- Le Slt Rés Picard a effectué un rappel de 4 jours à la date du 16 Mai 78.
- Le Slt Rés Domken a effectué un rappel de 2 jours à la date du 6 Mai 78.
- Le Slt Rés Pauly a effectué un rappel de 4 jours à la date du 16 Mai 78.
- Le Slt Lentz effectue un rappel de 11 jours du 21 juin au 2 Jul 78.
- Le LtCol Rés Taymans a effectué un rappel de 26 jours à la date du 16 Mai 78.

ACTIVITES PRINCIPALES :

— Le 3 ChA a participé aux éliminatoires du championnat militaire de course d'orientation. Sont classés pour la finale du 27 Avr 78 : 1 Sglt Held, 1 Sglt Boland, 1 Sglt Palm et Sdt VC Schwall.

— L'équipe cross vétérans du Bn s'est classée 5e sur 17 dans le groupe «A» au 4e cross vétérans FI.

— Le Bn a présenté une équipe au championnat militaire de tir au fusil. L'Adjt Focant s'est classé 4e sur 48 participants.

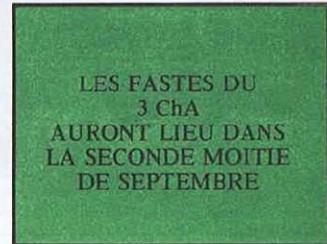
— Le 21 Mar 78, un Pl, le Drapeau, sous escorte et une délégation assistaient aux cérémonies organisées à l'occasion du départ du Lt Gén Teyssen et de la remise du Comdt au Gén Maj Matton.

INCORPORATION :

- Avril 78 : 269
- Mai 78 : 274 recrues (IBB)
- Juin 78 : 230 recrues (IBB)
- Juillet 78 : 246 recrues (IBB)
- du 13 au 21 Avr le 3 ChA assure la garde à l'aéroport de Zaventem.
- du 16 au 19 Mai 78, le Pl Mor 4^o2 et tireurs Mi. 50 des Cie sont en période de tir à Lombardzjide.
- Le 19 Mai 78, Open door. Compétitions sportives inter Cie et Remise du Challenge Omnisports.
- Les 23 et 24 Mai, deux Pl 3 Cie participent à l'Ex AMF «Arden Group» à Elsenborn.
- Le 25 Mai 78 : Ex Nisramont.
- le 7 Jun 78 : Visite du 3 ChA et du Quartier Ratz par le Gen Maj Matton, CFI.
- du 28 Jun au 1er Jul 78 : MSA 78.

PROMOTIONS

- Le 28 Mar 78, le 1SM Hemroule est nommé au grade d'adjudant.
- Le 1 Avr 78, sont commissionnés au grade de Cpl Mil les SM Dupont, Gueleenne, Rinschbergh, Pierre, Leclercq.
- Le 27 Mar 78, sont nommés : au grade de médecin capitaine, le médecin lieutenant Tourbach; au grade de lieutenant temporaire, le sous-lieutenant temporaire Dengis.
- Le Slt Cappelien est nommé au grade de sous-lieutenant de réserve à la date du 1 Fév 78.
- Le Slt Poppe est nommé au grade de sous-lieutenant de réserve à la date du 16 Fév 78.
- Le 1er Mai 78 sont commissionnés au grade de Cpl Mil, les SM Sepult et Gangolf.
- Le 1er Juin 78 sont commissionnés au grade de Cpl Mil les SM Caprasse et Preudhomme.
- Le 1er Mar 78 le Slt Mil Legat est nommé au grade de sous-lieutenant de réserve.



JUMELAGE DE LA SECTION DE NAMUR AVEC CELLE DU 12^e BATAILLON DE FUSILIERS

Devant le monument rénové, qui fut inauguré l'an dernier et qui rappelle la mort de militaires, tant belges que français, lors des bombardements du 12 mai 1940, les anciens Chasseurs ardennais se sont retrouvés, le 4 juin, à TEMPLPOUX. Ils ont rendu hommage à leurs compagnons qui furent tués dans les vergers du village, en même temps que des soldats du génie et des zouaves français.

Une messe est célébrée, en plein air, devant diverses personnalités : M. Servais, échevin de Namur, M. Leymarle, agent consulaire de France; le colonel Tasiaux, commandant militaire de la province; les lieutenants-colonels Lefebvre et Brisy, commandants des 1^{er} et 3^e bataillons de Chasseurs ardennais; M. Dubois, ancien bourgmestre de TEMPLPOUX; M. Chaudoir, chef du protocole de la ville de Namur; M. Hubert, président national, et M. Gilsoul, président de la section de Namur de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais; le colonel Massart, président national de la Fraternelle du 12^e Bataillon de Fusiliers, avec M. Montjoie, président de la section de Namur et le major Kouone, vice-président de la section du Luxembourg.

Sous le soleil, la chorale paroissiale chante la messe. Dans son homélie, le R.P. Bonmarriage évoque les combats, auxquels il prit part, en 1940, avec les Chasseurs ardennais. Il dit aussi les souffrances nées de la guerre, le courage de ceux qui luttèrent contre la tyrannie, la tragédie des vergers de TEMPLPOUX, la résolution des volontaires de guerre de 1944. Il célèbre l'amitié qui unit les survivants de cette époque terrible.

Après l'interprétation de diverses marches régimentaires, on assiste à un jumelage entre les fraternelles namuroises des Chasseurs Ardennais et du 12^e Bataillon de Fusiliers. Les présidents Gilsoul et Montjoie accrochent aux deux drapeaux des cravates commémoratives.

Les volontaires du 12^e bataillon, venus des provinces de Luxembourg et de Namur, étaient encadrés d'anciens Chasseurs à pied et d'anciens Chasseurs ardennais. C'est pourquoi cette idée de jumelage entre les deux groupes a été acceptée avec enthousiasme.



Devant le mémorial, les drapeaux des sections namuroises des Chasseurs Ardennais et du 12 Fu-Remagen.

Par un commentaire bien charpenté, M. Georges Robette, membre du Comité de Namur, signale qu'à la construction érigée en 1967 par un groupe d'habitants de TEMPLPOUX, il fut décidé dès 1975, d'agrandir celle-ci, de l'anoblir en la dotant des symboles régimentaires et régionaux qui faisaient défaut. Le vœu était pieux, la réalisation audacieuse. La section de Namur se devait de l'entreprendre et de la mener à bien.

Avec l'aide et l'appui de la Fraternelle unanime, du 4^e Génie d'Amay, des services techniques de la Ville de Namur, des carrières de Martelange et de Warmifontaine, des entreprises Louis Schaus de Jambes, Gautot de Spontin, Briot de Namur, Piret et Jacques de TEMPLPOUX, les œuvres des sculpteurs Leroy de Chiny et Mezier de Neufchâteau, des fondateurs Hardy et Remacle de Noville-les-Bois rénovèrent la bâtisse initiale.

C'est ainsi qu'au chaco, au croissant du 3^e Zouaves, au casque romain des troupes du Génie, au Sanglier des Chasseurs Ardennais, aux armes de l'ancêtre le vaillant 10^e de Ligne, à celles du 1^{er} Chasseurs Ardennais, du 3^e Chasseurs Ardennais, de l'Artillerie des Chasseurs Ardennais, vinrent s'ajouter le don de 13 sections régionales de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, constitué de bas-reliefs en schiste, représentant pour la section du Brabant, une hure laurée, pour les sections de Marche-en-Famenne, Houffalize, Bartrix, Vielsalm et Huy, le blason de leur cité, tandis que Bastogne exhibe «sa porte de Trèves», Erezée sa «vieille Fontaine», Liège «son Perron», Neufchâteau la tour «Moncheu», Florenville son «Belvédère», Namur la porte de Sambre et Meuse, Arlon l'église St-Donat et son vieux Calvaire, vingt-et-une œuvres de valeur, parmi lesquelles a trouvé place la reproduction du clocher de TEMPLPOUX, offerts par la section locale de la F.N.A.P.G.

Devenu patrimoine de la Ville de Namur, le monument atteste avant tout le souvenir que les fils de la Semois, de la Salm, de la Lesse, de l'Ourthe et de Meuse doivent aux dix Zouaves français, aux onze soldats du Génie, aux quatre-vingts Chasseurs ardennais qui vécurent ici leurs dernières heures.

Qu'à l'appel de leurs noms, notre recueillement croisse!

Sitôt l'appel des cent noms terminé, les fleurs sont déposées par M. le Président national, accompagné des lieutenants-colonels Brisy et Lefebvre, par le colonel B.E.M. e.r. Massart au nom de la Fraternelle du 12^e Bataillon et par M. Albert Servais, au nom de la Ville de Namur.

Il y a un an, M. Albert Hubert, procédait pour la première fois à l'allumage de la flamme du Souvenir.

Accompli en vertu de ses prérogatives nationales, ce geste fut davantage interprété par les Sections représentées aux bas-reliefs, comme un enseignement. Elles se feront chaque année, à tour de rôle, un devoir de le renouveler.

Cette année, l'honneur de rallumer la flamme du Souvenir revient à M. Gilsoul, accompagné du premier vice-président le Cdt e.r. E. Lambot, du trésorier L. Misson, du secrétaire H. Bouchat de la section de Namur.

Cette année, l'honneur de rallumer la flamme du Souvenir revient à M. Gilsoul, accompagné du premier vice-président le Cdt e.r. E. Lambot, du trésorier L. Misson, du secrétaire H. Bouchat de la section de Namur.

La cérémonie prend fin par un défilé des drapeaux, ces anciens combattants, des détachements d'honneur du 4^e Génie et du 3^e Chasseurs ardennais devant les personnalités.

Une séance académique se tient en la salle Saint-Joseph à Belgrade. M. Gilsoul l'ouvre en saluant les autorités, en remerciant tous ceux qui ont pris part à cette journée commémorative. Il évoque les événements de la dernière guerre, «jusqu'au jour où, incorporés dans la 1^{re} Armée américaine, des éléments avancés du 12^e Bon de Fusiliers, lequel comptait dans ses rangs de nombreux officiers, sous-officiers et volontaires issus des unités Chasseurs Ardennais de 1940, furent les premiers soldats belges à franchir, à Remagen, non plus enchaînés, mais en armes, le grand fleuve allemand.

Depuis, à différentes reprises, et en des lieux divers, ayant constaté combien vos Idéaux, Messieurs de Remagen, étaient semblables aux nôtres, avons d'un commun accord, estimé de les rapprocher encore.

Et s'il nous plaît de répéter et d'inscrire sur nos monuments que le sacrifice de nos compagnons n'est pas vain, unissons davantage nos efforts contre tout ce qui tend à promouvoir en temps de paix, des sentiments de cloïsmes, qu'une télévision dite nationale se complait à édulcorer, tant vis-à-vis des objecteurs de conscience qu'en faveur de l'amnistie.»

En conclusion, il offre à M. Montjoie l'insigne de bronze des Chasseurs ardennais sur une plaque de schiste.

Au nom de la Fraternelle du 12^e «Remagen», M. Montjoie remercie. Il redit le culte voué par les jeunes soldats de la libération à leurs glorieux aînés qui avaient donné l'exemple du courage. Il offre à M. Gilsoul une assiette d'étain portant le badge du bataillon.

Il est ensuite procédé à la remise de médailles du mérite de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais. Médaille d'or, au colonel Liber, président d'honneur de la section de Namur, fondateur du service social en 1940, qui est retenu à l'étranger; à M. Lucien Leclère, de Crupet, vice-président d'honneur et membre du service social. Médailles d'argent au commandant Ephrem Lambot, d'Annevoie, premier vice-président, et à M. Léopold Misson, de Spy, trésorier. Médailles de bronze au commandant René Volvert, de Flawinne, et à M. Jacques Verdun, de Namur, tous deux vice-présidents; à M. Henry Bouchat, de Godinne, secrétaire; à MM. André Brigode, Simon Lhoir et Léon T'Kint, de Namur, membres du comité.

Une plaquette de la reconnaissance est remise à trois personnes qui apportent à la Fraternelle des Chasseurs Ardennais une aide précieuse: Mme Louis Schaus et Mme Lilla Regnier de Namur, M. Gérard Piret de TEMPLPOUX.

M. Hubert met fin à la séance en se réjouissant du succès de cette rencontre, à laquelle participent des anciens venus de tous les coins des provinces de Namur et de Luxembourg, il salue les volontaires de 1944 qui ont constitué un chaînon entre l'armée de 1940 et celle d'aujourd'hui.

Enfin, un excellent déjeuner, servi au cercle culturel de Flawinne, réunit dans la bonne humeur les participants à cette journée commémorative.



Les autorités.

(Les photos sont de Marcel Leuris)

DANS NOS SECTIONS

ARLON

ILS NOUS ONT QUITTES

— Paul Halbardier, d'Arion, 85 ans, ancien du 10e de Ligne, Croix de Feu et Invalide de Guerre, père de notre ami Pierre.
— Germain Lallemand, 67 ans, militaire de carrière e.r. Il avait fait la campagne 1940 à la 4e Cie du 1 ChA et avait été prisonnier pendant 5 ans.
— Robert Thiry, de Viville, 77 ans, militaire de carrière e.r., avait fait la campagne de 1940 à l'E.M. du 1 ChA et avait été prisonnier pendant 5 ans.

— L'épouse de notre camarade Vital Gillet, de Stockem, président de la section arlonaise de la F.N.A.P.G.

— Le commandant de réserve Albert Demonte, d'Arion, 63 ans, était l'ancien président fondateur du Cercle des Officiers de Réserve d'Arion et du Sud-Luxembourg. Il avait fait la campagne au 13e de Ligne, avait été prisonnier pendant 5 ans, puis avait effectué tous ses rappels dans des unités de Chasseurs Ardennais. Professeur à l'Athénée Royal d'Arion, il avait été plusieurs fois préfet intérimaire.

PETITES NOUVELLES

— Notre ami Pierre Raemdonck, de Stockem, qui vient d'être nommé administrateur de l'Union Nationale des Croix de Guerre Belges (Section des deux Luxembourg) nous a annoncé le mariage de son petit-fils Patrick Lardo avec Mlle Fabienne Clesse d'Arion.
— Parmi les titulaires de distinctions honorifiques récemment attribuées à l'Administration communale d'Arion, nous relevons les noms de nos amis Jean Colle, Constant Gillet, Georges Kirsch et Marcel Laurencin.

— Au cours de son 15e Chapitre, la Confrérie du Maitrank d'Arion a intronisé plusieurs Chasseurs Ardennais : comme échantons d'honneur, le colonel BEM Detrembleur, ancien chef de Corps du 3e, commandant de la Province du Luxembourg et commandant de l'Ecole d'Infanterie; le lieutenant-colonel Bertrand, ancien chef de Corps du 3e; comme échantons, notre président Joseph Schmitz et les amis René Hussin, Tildy Come, Alfred Flaba, P. Fiévet et Raymond Godin; comme compagnons, le commandant Carion, chef de la Musique des Forces de l'Intérieur, Mme Depauw, chef de Bureau à l'Administration communale d'Arion, épouse de notre ami André et Norbert Poinart, conseiller provincial et communal à Arion.

— Notre camarade Freddy Claisse, directeur du Service technique provincial sera admis à la retraite en juillet.

DEPART ET ARRIVEE

Le général-major Stephany, commandant militaire de la Province et commandant de l'Ecole d'Infanterie a été désigné pour occuper de hautes fonctions à Bruxelles. Au cours de son passage à Arion, il fut toujours particulièrement bienveillant pour les Bérés Verts. Il nous accorde son appui en toutes circonstances.

Le 3 mai, le Général a remis ses commandements au colonel BEM Paul Detrembleur qui a pratiquement fait toute sa carrière d'officier avec les Chasseurs Ardennais, à Spich avec le 1er et comme chef de Corps à Vielsalm. Nous sommes heureux de revoir un Béré Vert à la tête de la Province et de l'E.I.
Nos vœux de féconde carrière vont au Général et au Colonel.

ACTIVITES DE LA SECTION

Une délégation avec drapeau a assisté aux funérailles de nos camarades ainsi qu'à diverses cérémonies : à Bouillon, les 29 et 30 avril pour le Congrès National (une bonne centaine de participants), le 3 mai aux Fastes de l'Ecole d'Infanterie, le 12 mai aux Fastes du 1er à Spich (pour la dernière fois, car l'an prochain ce sera à Marche), le 21 mai à Vinkt et le 4 juin à Temploux.

Les 17 et 18 juin, une cinquantaine de Bérés Verts envahiront l'Alsace (action purement humanitaire puisqu'il est prévu notamment une dégustation des bons vins à Riquewihr).

LA MARCHÉ DU SOUVENIR

Comme chaque année, la Marche du Souvenir prendra son départ à Arion. Une cérémonie d'hommage aura lieu au Monument aux Morts du 10e de Ligne le mercredi 28 juin. Il a été décidé cette année de faire appel à toutes les sociétés patriotiques pour assister à la cérémonie avec drapeaux et délégations.

Nos membres sont évidemment instamment priés d'être là en force un quart d'heure avant la cérémonie. Cette heure sera communiquée par la presse dans quelque temps.

PAS PAYE... PLUS DE BULLETIN

Au cours de sa dernière séance et après rapport du secrétaire notre ami Collette, le comité a décidé de rayer des listes ceux qui malgré de nombreux rappels n'ont pas encore payé leur cotisation pour 1978. Ceux qui sont dans le cas ne devront donc pas s'étonner s'ils cherchent en vain dans leur boîte aux lettres le bulletin du 3e trimestre.

BASTOGNE-MARTELANGÉ VAUX-SUR-SÛRE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

La section a tenu une assemblée générale extraordinaire le samedi 8 avril à 20 heures en l'hôtel de ville de Bastogne.

Assemblée très nombreuse et d'autant plus importante qu'il y avait lieu de pourvoir au remplacement du président et du secrétaire-trésorier, tous deux démissionnaires. A noter qu'ils étaient présents l'un et l'autre.

Après quelques mots de bienvenue du président J. Maus de Rolley qu'assistait le vice-président Raymond Léonard, lequel assumait depuis bien longtemps l'harassante mission de remplacement, et là, je m'en voudrais de ne pas citer en exemple le dévouement et l'abnégation de cet homme au grand cœur et toujours sur la brèche, la direction des débats fut assumée par notre sympathique et affable président national, Albert Hubert que secondait le secrétaire national-adjoint, François Guiot, venus expressément de Bruxelles.

Immédiatement, le président donne le ton, au cours d'un petit lafus introductif. Il entre d'emblée dans le vif du sujet, à l'apparence plutôt grave et confuse. Mais, avec lui, grâce à sa diplomatie, à son habileté et à son grand talent, les choses prennent sans tarder une orientation constructive.

En peu de temps, après des échanges de vues très ouverts, un nouveau comité bien structuré est constitué. Sa composition figure plus loin.

Ensuite, le président national aborde une série de problèmes : pensions de guerre, aggravations, carte des états de services, statut du mobilisé, réductions sur les chemins de fer, etc... Il est question aussi des prochaines manifestations. Réponses furent données à toutes les interrogations. Et les échanges se poursuivirent dans une ambiance amicale et joyeuse, parfois tard dans la nuit.

Le président et le secrétaire national, ainsi que le nouveau comité remercièrent chaleureusement tous les membres qui s'étaient déplacés, pour leur coopération.

N. L.

LA COMPOSITION DU NOUVEAU COMITE

— Président : Léon Remy, rue de Beaumont 4, 6650 Bastogne. Tél. 062/21.24.54.

— Vice-Présidents : Robert Léonard, rue de Marche, 101, 6650 Bastogne.

Norbert Louis, Lavaselle, 6648 Sibret
Tél. 062/26.64.43.

Joseph Smidis, rue de la Chapelle, 3, 6630 Martelange.

— Secrétaire : Paul Briol, rue de la Maison Forte, 2b, 6650 Bastogne. Tél. 062/21.30.31.

— Trésorier : Albert Pierre, avenue Roi Baudouin, 11, 6650 Bastogne. Tél. 062/21.12.31.

— Commissaire aux fêtes : Albert Beaujean, rue du Vivier, 140, 6650 Bastogne.

Tél. 062/21.13.52.

— Porte-Drapeau : Joseph Lanners, Rue Thier de Luzery, 5, 6650 Bastogne.

Joseph Sinner, rue de Bastogne, 6630 Martelange.

— Délégués locaux :

Félix Bourg, Arloncourt, 6654 Longvilly

Emile Collard, 6632 Hollange

Alfred Dachouff, Remichampagne, 6649 Hompré

Léopold Defechereux, 6664 Bertogne

Louis Lapaille, Mont, 6651 Wardin

Joseph Lanners, rue du Thier de Luzery, 6, 6650 Bastogne

Norbert Louis, Lavaselle, 6648 Sibret

Albert Maréchal, 6655 Noville

Fernand Nichels, 6653 Longchamps

Arsène Simon, 6611 Remagne

Vital Trum, rue de la Chapelle, 6630 Martelange.

BERTRIX

DECES

Le 3 mai 1978, est décédé à Orge, notre camarade Emile Tinant; à sa famille éprouvée, la Fraternelle réitére ses sincères condoléances.

HYMENEES

Nous sommes heureux de féliciter notre camarade Léon Boulanger pour le mariage de son fils André avec Mademoiselle Silviane Dufour, tous deux de Cugnon-Morthéan.

CONGRES 1980

Des difficultés insurmontables s'étant manifestées quant à l'organisation du Congrès en 1980, la section de Bertrix retire sa candidature.

COTISATIONS 1978

Incroyable mais vrai ! Il y a encore un quart de notre effectif qui n'a pas payé jusqu'ici sa cotisation pour 1978; il n'y aura plus de rappel et le présent bulletin est le dernier que recevront les membres qui n'ont pas renouvelé leur cotisation.

PALISEUL - OFFAGNE - FAYS-LES-VEUNERS

Malgré certaines informations inexactes qui ne peuvent nuire qu'à la bonne marche de la Fraternelle, à ce jour et jusqu'à nouvel ordre, tous les membres affiliés à la section de Bertrix doivent y rester et un nouveau délégué sera désigné pour 1979. Nous remercions par la même occasion notre dévoué délégué de Cugnon Albert Labbé de s'être chargé de la perception des cotisations pour 1978. La solution la meilleure pour la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, serait comme ce fut le cas pour Bouillon, la formation d'un comité et d'une section autonome du grand Paliseul.

PARA-COMMANDO

Nous remercions l'amicale Para-Commando de Bertrix d'avoir envoyé une délégation au Congrès de Bouillon le 30 avril dernier. Merci aussi au comité de nous avoir rappelé le geste de Churchill : celui d'avoir donné aux «Commandos» le béret vert en souvenir de l'héroïsme des Chasseurs Ardennais de mai 1940.

25 AOUT : DATE A RETENIR

La ville de Bertrix ayant marqué son accord pour parrainer l'escadron de reconnaissance Para-Commando caserné à Stockem : une remise de bérets aux volontaires de cet escadron s'effectuera à Bertrix le 25 août. Nous demandons aux Chasseurs Ardennais d'être nombreux à cette manifestation, et surtout n'oubliez pas votre béret vert : vous devez en faire fiers.

PROMOTIONS

Pour les absents au Congrès de Bouillon, nous rappelons que la médaille du mérite de la Fraternelle a été octroyée aux membres suivants de notre section : la médaille d'or à notre président Ed. Kleis; la médaille d'argent à L. Collot; la médaille de bronze à Mme A. Mahy, H. Arnould, A. Baude, V. Breuskin, C. Dumay, A. Engelman, A. Labbé, R. Laurent, M. Lebas, L. Lejeune, Ed. Houchard, F. Pleinevaux, R. Rausch. Nous les félicitons pour cette belle promotion... qui fut arrosée copieusement.

BOULLON

DECES

Le 12 mars, est décédé le camarade Jacques Mignolet, de Bouillon, membre effectif de notre régionale. Il était âgé de 68 ans.

Une délégation d'anciens bérets verts l'a accompagné jusqu'à sa dernière demeure.

Le président de la Régionale, M. Roger Hardy rappela ses qualités d'homme, de soldat, et de patriote, ayant repris le combat dans la clandestinité.

La sonnerie «Aux Champs» retentit pendant que ses camarades lui rendaient un dernier salut.

A la famille éprouvée, nous réitérons nos très sincères et fraternelles condoléances.

ACTIVITES

Le mercredi 10 mai, à l'invitation de la Régionale de Bastogne-Sibret-Martelange, MM. Drapeier et Poncin, respectivement trésorier et secré-

taire, ont représenté la Régionale de Bouillon, à la manifestation-souvenir d'hommage au caporal Emile Cady, tué le 10 mai 1940. Cérémonie simple mais combien émouvante.

Le comité s'est réuni le 28 mai pour analyser les résultats du Congrès National, tant sur le plan moral et matériel.

Il a pris aussi notamment les décisions suivantes :

1. Assemblée Générale 1979 de la Régionale : est fixée au 27 mai 1979 et se tiendra à Dohan. M. Albert Damien, le délégué local, en établira le programme.

2. La section de Carlsbourg organisera un concours de couyon. La date en est fixée au 30 septembre 1978. M. Fernand Chaidron, le délégué local, en assurera l'organisation et le contrôle des opérations.

BRABANT

ACTIVITES

Le trimestre écoulé fut, comme toujours, le plus chargé de l'année en manifestations Chasseurs Ardennais; un peu trop peut-être pour répondre comme nous l'aurions voulu à chacune des sollicitations prises individuellement.

— Le 17 février, en l'église de Laeken, une délégation avec drapeaux était présente au service religieux commémorant le 44e anniversaire de la mort tragique du roi Albert. Un Roi-Chevalier qui reste le symbole du patriotisme pour les Anciens de 14-18, pour leurs dignes successeurs de 1940 et enfin pour tous les Belges qui ont appris à se souvenir ou pour ceux qui, trop jeunes pendant son règne, lisent maintenant l'Histoire.

— Le 23 avril, répondant à l'invitation de M. Léon Damseaux, président national des Anciens de la Légion Etrangère française de Belgique, une délégation conduite par le président Gustin a participé aux hommages rendus au Polu Inconnu, à la sièle au Maréchal Foch et au Soldat Inconnu.

— Le 30 avril, à l'assemblée générale de la Fraternelle à Bouillon, nous avions un bon car (42 participants dont une quinzaine d'Anciens) pour apporter notre contribution au succès de cette importante manifestation, par ailleurs très réussie.

Notre petite sous-section de Molenbeek avait fourni comme d'habitude un gros effort de représentation compte tenu de son effectif; nous en félicitons d'autant plus son président Prosper Sevenants.

— Le 3 mai, à la Fête de l'Infanterie à Arion, c'est notre camarade Florent Leroux qui conduisait la délégation forte de six Anciens, avec le vénérable drapeau du 10e de Ligne et celui de la section.

— La section n'a pu se faire représenter aux Fastes du 1 ChA à Spich et nous apprenons que ceux du 3 ChA sont remis au mois de septembre.

— Malgré les incertitudes prolongées jusqu'à bien près de la date du 21 mai, et nonobstant les efforts de la direction de la Fraternelle pour les lever, le pèlerinage à Vinkt a eu lieu sous sa forme plus ou moins normale avec une participation générale cependant réduite. Le président Gustin accompagné de quelques Anciens ont fait acte de présence.

— Le dimanche suivant, le 28 mai, la section s'était engagée à représenter la Fraternelle à la commémoration de la Bataille de la Lys. Nous avons pu réunir une quinzaine d'Anciens avec nos drapeaux sous la conduite du président Gustin et le commandement du Cdt rés. Vander Poorten pour participer au défilé final.

C'était une journée de plein soleil, comme en mai 1940. Par contre, à Ostende, où nous avions poussé une pointe pour prendre un bon petit déjeuner, il faisait si gris que nous n'avons même pas vu la mer. Ce sera pour une autre fois; elle en vaut le déplacement comme disent les guides touristiques.

— A Temploux, dimanche 4 juin, au monument élevé aux victimes des bombardements du 12 mai 1940, on remarquait une bonne assistance à l'office religieux dit en plein air. Une quinzaine de nos membres avait fait le déplacement.

— Revenons un instant en arrière, à la date du 6 mai, au rendez-vous proposé aux serres de Laeken pour admirer la floraison du printemps. Succès très relatif car on pouvait compter les présences sur les doigts des deux mains. Le Créateur a fait (entre autres) deux très belles choses : la femme et la fleur qu'elle place si pudiquement sur sa nudité. Nos Chasseurs Ardennais ont tous (ou presque) pris la première, quant à la seconde, nous leur en reparlerons l'année prochaine. Qui sait, en vieillissant ?

FAIRE-PART DE DECES

— Pierre Luppens, membre effectif de la sous-section de Molenbeek est décédé à Dilbeek, le 1er avril. Une délégation avec drapeaux était présente à ses obsèques. Au cimetière, nous lui avons dit adieu pour toujours en chantant quelques strophes de notre Marche.

— Xavier Paulus, membre protecteur, est décédé à Forest le 23 avril. Une délégation était également présente à son enterrement. Nous réitérons nos profondes condoléances aux familles de nos deux camarades.

Pour terminer ce billet, nous dirons notre grand empressément et le plaisir que nous éprouvons — en particulier le président Gustin et le trésorier Colle — d'assister le président Beke de la Fraternelle du 10e de Ligne dans les formalités administratives et autres suite au décès de son secrétaire, nous très aimé et regretté camarade du comité Frans Airm.

ETALLE

COMPTE RENDU DE LA REUNION ANNUELLE DU 8 AVRIL 1978

Les délégués se retrouvaient à Vance, l'une des sous-sections la plus importante de la région.

M. Eppe, président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les Anciens. Chacun observe une minute de silence à la mémoire des Chasseurs Ardennais décédés. Il rappelle, non sans émotion, le souvenir des membres de la section qui nous ont quittés depuis un an. Huit noms s'égrenent lentement tandis que chacun d'entre nous réalise l'ampleur toujours croissante de l'hécatombe qui frappe les «derniers carrés». Citons des amis disparus : Arthur Klein, Félix Huberty, Théo Anizet, Eugène Dumont, Guy Muller, Georges Thomas, René Schroeber et Henri Dirks.

Un grand merci à tous ceux qui ont accompagné les nôtres au lieu du Grand Repos. Nos effectifs, en janvier 1978, se montaient à 265 membres. Bravo! Sans longues discussions, la cotisation pour 1979 est portée à 120 francs. La dévaluation a des retombées qu'il est difficile d'étudier. Les comptes du trésorier sont admis et approuvés par le Comité. Le secrétaire, Léon Postal, donne un compte rendu complet et détaillé des activités de notre section.

M. Eppe cite les noms des Chasseurs Ardennais de la section tombés au champ d'honneur au cours de la campagne des dix-huit jours. Il est convenu que lors d'un décès, le délégué responsable est prié de se mettre en rapport avec le président et le secrétaire afin de se procurer le drapeau et la plaque-souvenir.

Il est demandé à Messieurs les délégués de dresser la liste de leurs membres, classés par ordre alphabétique.

HOUFFALIZE

SOUVENONS-NOUS!

A la liste déjà bien longue de nos membres disparus, il nous faut encore, hélas!, ajouter ceux dont les noms suivent: MM. Georges Dehert, à Namur; Roger Wolcher, à Wanlin; Jean Gillet, à Houffalize; Georges Léonard, à Awenne; Edmond Adam, à Ortho; Emile Le maire, à Daverdisse, et Alphonse Mottet, notre délégué de Rettigny.

Aux familles de tous ces anciens, nous présentons nos fraternelles condoléances.

MARIAGES

Se sont unis pour le meilleur et pour le pire :

— Mlle Marie-France Neimry, petite-fille de notre délégué Maurice Neimry, de Louette-St-Pierre, et M. Claude Collin;

— Mlle Camille Herbaux, fille de M. Joseph Herbaux, de Dinant, et M. Marcel Delorge;

— Mlle Lucienne Dochain, fille de M. André Dochain, de Emptinne, et M. Michel Willem de Belgrade;

— Mlle Marie-Christine Sine, fille de M. Léopold Sine, de Neufchâteau, et M. Jean Luc, de Termes;

— M. Michel Lavis, fils de notre délégué Jules Lavis, de Haversin, et Mlle Ingrid Gillot, de Forzée;

— le colonel e.r. Jules Degruene et Mme Simone Navet, tous deux de Ciney;

— Mlle Marie Thonon, fille de M. Jean Thonon et M. Claude Lecoq, tous deux de Chevetogne;

— Mlle Marie-Françoise André, fille de Mme Théophile André, de Beaur, et M. René Dumont de Limerlé;

— Mlle Dominique Sulbout, fille de notre délégué Joseph Sulbout, de Wandebourcy, et M. Fernand Stilmant, de Oubourcy.

A tous ces nouveaux époux, nous adressons nos vœux les plus ardents de bonheur et de prospérité.

POUR MEMOIRE

En ce qui concerne les nouvelles familiales, nos rappels que les décès de nos membres et les mariages sont publiés dans le bulletin de la Fraternelle. Pour ce qui est des naissances et des décès survenant dans les familles, ils sont annoncés par la voie de notre revue «Le Sanglier».

VERSEMENTS DE SOUTIEN

pour le bulletin :
exclusivement au
C.C.P. 000-0344969-37
Fraternelle des
Chasseurs Ardennais, Arlon

VISITE ROYALE A HOUFFALIZE



Tandis que des fillettes offrent des fleurs à la Reine, notre ami Joseph André, vice-président national et président régional, s'apprête à présenter les Anciens au Roi.

Le jeudi 27 mai, Leurs Majestés le Roi et la Reine rendaient visite à la ville de Houffalize.

Un accueil très chaleureux leur a été réservé par toute la population et notamment par les Chasseurs Ardennais de la section!

Les anciens bérets verts avaient répondu nombreux à l'invitation de leur président afin de manifester leur sympathie et indéfectible attachement à la famille Royale.

Dès l'arrivée du cortège royal, les cris de «Vive le Roi! Vive la Reine!» retentissent et sont repris par toute la population massée nombreuse devant la Maison communale.

Drapeaux et anciens formaient une double haie; le Roi et la Reine vinrent serrer la main de TOUS les anciens et adresser à chacun des paroles aimables, les remerciant de leur présence.

Après une réception à la Maison communale, le Couple royal devait rendre visite aux enfants des écoles rassemblés dans la cour à proximité.

S'étant portés à la sortie de l'école, les Anciens se disposaient à escorter les Hôtes royaux jusqu'au Pensionnat de l'Ecole moyenne. Mais, hélas, ils furent «poliment» expulsés (peu protocolairement...) par le Chef du Protocole... ce qui mécontenta, à juste titre, nos anciens, car un



Le Roi a tenu à saluer un à un tous les Bérets verts à la hure.

(Photo «L'Avenir du Luxembourg»)

défilé sur quelques centaines de mètres, drapeaux en tête, un rang de chaque côté de la rue, distance 1,50 m, n'aurait certes pas empêché la population d'apercevoir à loisir les Souverains!...

Néanmoins ils se rendirent au Pensionnat pour y manifester une fois de plus leur sympathie au Couple royal.

Tandis que S.M. la Reine se rendait à l'Ecole moyenne, le Roi était en conférence

avec les Autorités communales dans un local du Pensionnat.

Patiemment, stoïquement, les Anciens attendirent la sortie pour acclamer une dernière fois le Souverain qui ne manqua pas de leur adresser, avec un sourire reconnaissant ses remerciements!

La fidélité des Chasseurs Ardennais est toujours vivace!

NEUFCHATEAU-LIBRAMONT

DECES

Pour ce second trimestre, nous n'avons que de mauvaises nouvelles à signaler.

Une délégation avec drapeau et en béret vert a assisté aux funérailles de Florent Fourny de Libramont, Albert Wathélet de Séviscourt et Joseph Rollin de Bras-Bras.

Mesdames Antoine et Legrand ont perdu leur père âgé de 93 ans.

Jean Yungers de Libramont a perdu sa mère. Toute notre sympathie à ces familles éprouvées.

CONGRES DE BOUILLON

La section était bien représentée puisque le car était complet et que d'autres nous ont rejoints en voiture. Le retour s'est effectué sans histoires malgré quelques petits incidents de parcours... Un anonyme a versé 1.000 francs à la caisse de la section, ravi qu'il était de cette journée. Nous le remercions chaleureusement.

VIELSALM

L'ASSEMBLEE GENERALE

Les absents ont toujours tort, dit-on. Ce fut sûrement vrai lors de notre assemblée et du dîner qui la prolongeait, le dimanche 12 mars dernier.

Après avoir remercié de leur présence nos invités: le député-bourgmestre Marcel Remacle, le représentant du Chef de Corps, le major Evrard, commandant en second du bataillon; l'adjudant de Corps et Mme Vandermeersche, nous avons rendu hommage à nos camarades disparus depuis notre dernière réunion et en particulier, ceux qui n'ont pas encore été cités dans cette revue: Fernand Burnotte, de Harzé - Emile Boulangé, de Lierneux - Gilbert Closset, de Sartice - Olivier Gueben, de Sart-Lierneux.

Nous étions 185 membres ou sympathisants (et parmi eux beaucoup de gentes dames) à occuper les tables du Mess des sous-officiers. L'adjudant Donnay et le chef Dupuis se sont vraiment surpassés. Ce fut un régal pour les yeux et le palais. Qu'ils en soient remerciés! Les compliments récoltés auront dû chanter à leurs oreilles.

Mais, que soient félicités aussi ceux qui nous ont rejoints de Houthem (Ypres), de Bruges, de Lede (Alost). Ces braves gars ont fait leur jonction avec des Gaumais, des Liégeois et autres petits Belges. Ensemble, nous avons «éclaté» un nombre respectable de bouteilles «Cuvée des Chasseurs Ardennais» et achevé nos retrouvailles au bar toujours si sympathique. L'ambiance Chasseurs Ardennais était parfaite!

Une charmante personne, — fidèle à toutes nos manifestations —, a récolté 6.500 francs pour le soutien au bulletin.

Si vous avez d'éventuelles suggestions à nous faire en ce qui concerne l'organisation de la journée dans l'avenir, nous les accueillerons toujours avec grand plaisir.

Et nous reste à vous dire à tous: «Résistez bien!» et l'an prochain nous dépasserons les 200...



L'ONU ET SES MEMBRES

Le jeune académicien de 83 ans, Pierre Gaxotte, qui a conservé une verve intellectuelle surprenante, écrivait naguère à propos de l'ONU qu'elle compte actuellement 148 membres, «dont plus de cent sont des dictatures, plus de cinquante sont en guerre entre eux ou pratiquent chez eux le génocide contre tribus, ou entraînement des camps d'entraînement pour terroristes». Et d'ajouter que 20 % des pays membres ont une population inférieure à un million d'habitants et la moitié moins de cinq millions. Or, comme chaque pays dispose d'une voix, les grandes nations démocratiques se trouvent écrasées par une poussière d'Etats incapables de faire appliquer la charte de l'organisation.

Alors? «Mourir pour l'ONU n'est pas le sort le plus beau et le plus digne d'envie». Ou encore: «ONU-solt qui mal y pense!».

QUETSCH, MIRABELLE ET ELBLING...

Selon le ministre luxembourgeois de la Santé publique, le Grand-Duché occuperait le 8e rang, parmi 28 pays, pour la consommation totale d'alcool pur et le 4e pour le nombre de «buveurs excessifs».

En 1978, les 350.000 Luxembourgeois, en incluant les bébés, les femmes et les enfants, ont consommé 46,3 millions de litres de bière, 16,1 millions de litres de vin et 1,25 million de litres de boissons distillées.

L'alcool est présent pratiquement dans tous les ménages. Près de 80 % des familles en boivent au moins plusieurs fois par semaine et 28 % tous les jours.

L'INGRATITUDE DE LA BELGIQUE A L'EGARD DES A.C. CONGOLAIS

Dans son bulletin, Luc Somerhausen soulève régulièrement, depuis vingt-cinq ans, le problème du statut des Congolais — aujourd'hui Zaïrois — qui, durant les deux guerres, ont combattu pour la Belgique, et notamment du sort des invalides.

Alors que la France verse toujours leur retraite de combattant à tous les Africains ayant porté l'uniforme français, la Belgique se bomble, jusqu'en 1980, à verser des indemnités à charge d'une «Caisse charitable dépendant de la Force publique» aux mutilés. Depuis, plus rien.

En mars 1976, toutefois, un accord serait intervenu entre la Belgique et le Zaïre «relatif au règlement par voie de compensation, d'une part, de l'intervention de la Belgique en faveur des anciens combattants zaïrois de la guerre 1914-1918 et des invalides zaïrois de la guerre 1940-1945 et, d'autre part, du paiement par la République du Zaïre des arriérés de loyer dus à des ressortissants belges».

Et l'ami Luc d'observer, avec combien de pertinence: «On a peur de comprendre que M. Mobutu a échangé les droits des A.C. et Invalides congolais (qui ne touchent évidemment pas une centaine) contre sa dette envers des propriétaires immobiliers belges.»

On sait que l'ingratitude fut, dès la Grèce antique, le propre des démocraties, mais il s'agit en l'espèce, d'une dette sacrée dont le non-acquittement fait honte à notre pays. Encore faudrait-il, évidemment, avoir la garantie que les paiements que nous ferions aillent bien à leurs bénéficiaires.

Les droits moraux et matériels des Combattants

ADMINISTRATION DES PENSIONS

Il convient que nos membres sachent que les services du Ministère des Finances, administration des pensions, s'occupant des pensions militaires et des pensions de guerre, qui étaient établis précédemment 10, place Jean Jacobs, 1000 Bruxelles, ont été transférés 57-59, rue de la Loi, 1000 Bruxelles, tél. 230.33.75.

En revanche, les Commissions de pensions — c'est-à-dire la Commission des Pensions de Réparation de 1^{re} instance ou CPR, et la Commission d'Appel des Pensions de Réparation, ou CAPR — qui étaient précédemment installées 172, rue Royale, ont été transférées 10, place Jean Jacobs, 1000 Bruxelles, c'est-à-dire à proximité du Palais de Justice, et le numéro d'appel téléphonique est 02/511.59.00.

LES MOBILISÉS TOUJOURS SACRIFIÉS

Question du député Bertouille :

L'Office central de la Matricule a fait parvenir à leur demande aux bénéficiaires de l'arrêté royal du 20 février 1975 portant statut de réparation en faveur des militaires belges qui ont effectué du service au cours des différentes phases de la mobilisation de 1939-1940 (période du 26 août 1939 au 9 mai 1940) une attestation précisant qu'ils sont reconnus bénéficiaires de cette disposition réglementaire.

La lettre d'accompagnement précise que dans l'état actuel de la législation, seul un avantage purement moral est attaché à l'octroi du bénéfice de ce statut mais que toutefois, dans le protocole d'accord conclu le 7 novembre 1975 entre le Gouvernement et les associations patriotiques en vue du règlement de l'ensemble des problèmes litigieux des victimes de la guerre, il a été précisé que dans l'avenir, une indemnité sous forme de rente de mobilisation serait allouée aux bénéficiaires du statut précité.

Elle ajoute qu'il ne peut être préjugé du délai qu'exigera la réalisation légale de l'avantage pécuniaire en question et que les intéressés doivent donc être attentifs à la publicité que la presse ne manquera pas de réserver à ce propos.

Monsieur le Premier Ministre pourrait-il me faire savoir si la Commission «ad hoc» constituée au sein de son département s'est déjà penchée sur ce problème et si une indemnité sous forme de rente de mobilisation sera bientôt allouée aux bénéficiaires du statut précité ?

Réponse du Premier ministre : C'est à la Commission permanente chargée du règlement du contentieux des victimes de la guerre qu'il appartient d'indiquer les priorités, notamment en fonction des besoins sociaux les plus urgents, et de proposer au Gouvernement la programmation prévue par le protocole d'accord avec les associations patriotiques.

Cette Commission n'a fait jusqu'ici aucune proposition au Gouvernement en vue d'attribuer une rente aux bénéficiaires de l'arrêté royal du 29 février 1975 portant statut de réparation en faveur des militaires belges qui ont effectué du service au cours des différentes phases de la mobilisation de 1939-1940.

Je ne peux préjuger du moment à partir duquel la Commission estimera que cette mesure doit être prise.

NDLR : Toujours la tarte à la crème de la Commission dite permanente, etc. (Il paraît qu'elle ne s'est plus réunie de longue date) où les anciens combattants sont toujours sacrifiés, même au profit des victimes accidentelles. Les mobilisés de 1939-1940 ont bien droit, eux aussi, à percevoir une maigre rente !

MOTION

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais, réunie en congrès national à Bouillon le 30 avril 1978,

Proteste à nouveau énergiquement contre les taux discriminatoires établis par la loi du 9 juillet 1976 en matière de rentes pour les veuves de guerre;

Demande que les veuves de militaires tombés au Champ d'Honneur durant la guerre 1940/1945, ainsi que celles de prisonniers de guerre décédés pendant leur captivité, reçoivent la même rente que les veuves de prisonniers politiques;

Insiste pour que cette mesure d'élémentaire justice sortisse ses effets au 1^{er} juillet 1975, c'est-à-dire à la date de la majoration de 100% des rentes de veuves de prisonniers politiques.

AVANTAGES FISCAUX POUR CERTAINS INVALIDES DE GUERRE (70% et plus)

La loi du 22 décembre 1977 relative aux propositions budgétaires 1977 (Moniteur belge du 24 12-1977) contient un chapitre de mesures fiscales, dont deux intéressent certains invalides de guerre.

1. Personnes à charge

Quand un contribuable est atteint d'une invalidité reconnue par une instance officielle de 66% au moins, il lui est compté une personne à charge.

Cela signifie qu'un invalide de guerre, militaire ou civil, atteint de 70% au moins d'invalidité, peut s'ajouter comme personne à charge dans sa déclaration aux impôts directs. Il lui suffit d'écrire à la première page, dans la case prévue, «grand invalide à x.% et de joindre une copie ou photocopie conforme de l'attestation d'invalidité. Ce document ne doit être produit qu'une seule fois.

Donc, un invalide à 70% au moins, marié et sans enfant à charge, peut inscrire désormais deux personnes à charge au lieu d'une.

2. Précompte Immobilier

La personne handicapée à 66% au moins, et donc l'invalide de guerre à 70% au moins, peut obtenir une réduction de 10% du précompte immobilier de l'habitation ou partie d'habitation qu'il occupe. S'il n'est pas propriétaire et ne paie pas le revenu cadastral, le propriétaire doit lui faire ristourne de cette réduction.

Bien entendu, cette réduction ne se cumule pas avec celle de 20% qui était déjà consentie aux grands mutilés à 100% et plus, bénéficiaires du statut spécial.

Il faut demander un formulaire à son bureau de contributions, et joindre à nouveau une copie conforme de l'attestation d'invalidité.

L'abondance des matières nous contraint de reporter au prochain numéro la publication du texte de la nouvelle proposition de loi de Roland Gillet sur les congés de convalescence.

VOLONTAIRES DE GUERRE

Selon les indications fournies récemment à un parlementaire par le vice-Premier ministre et ministre de la Défense nationale, les volontaires de guerre 1944-1945 ne peuvent voir prendre en considération, pour le calcul de leur pension d'ancienneté dans les services publics, le temps qui s'est écoulé entre la date de souscription de l'engagement et l'entrée en service actif.

D'autre part, peuvent être comptées doubles les périodes de services effectifs à partir de la prise en force dans l'Armée belge après le 3 septembre 1944. Le doublement prend fin le jour où l'intéressé quitte l'armée, avec une date limite qui ne peut, en tout cas, dépasser, pour le doublement, le 30 septembre 1945.

Signalons encore que pour bénéficier éventuellement de la pension anticipée, les volontaires de guerre sont placés dans les mêmes conditions que les bénéficiaires d'un statut de reconnaissance nationale, c'est-à-dire qu'ils peuvent prendre leur pension sans réduction à partir de 65 ans s'ils bénéficient d'une pension d'invalidité et que, pour le reste, le nombre d'années d'anticipation est fixé au prorata de la durée de l'ensemble de leurs services actifs reconnus. Par exemple, on peut prendre sa pension à 64 ans si on s'est vu reconnaître des services de six mois au moins jusqu'à dix-huit mois; à 63 ans de 18 à 30 mois; à 62 ans de 30 à 42 mois; à 61 ans de 42 à 54 mois; et à 60 ans pour les périodes égales ou supérieures à 54 mois.

CERTAINES RENTES DE GUERRE

Il résulte d'une réponse faite à un parlementaire par le ministre des Pensions que le nombre d'anciens combattants de 1914-1918 bénéficiaires de l'invalidité forfaitaire de 10% octroyée à ceux d'entre eux qui se trouvent dans les conditions pour obtenir la carte du feu, et qui ne sont pas bénéficiaires d'une pension d'invalidité, s'élevait au 1^{er} octobre 1977, à 10.602.

D'autre part, le nombre de prisonniers de guerre 1914-1918 bénéficiant de l'invalidité forfaitaire de 10% octroyée à ceux qui ont subi une captivité d'au moins un an, et qui sont titulaires de la rente des prisonniers politiques de la première guerre mondiale, s'élevait, toujours au 1^{er} octobre 1977, à 447.

Enfin, à la même date, le nombre de prisonniers de guerre 1940-1945 qui bénéficiaient de l'invalidité forfaitaire de 10% à ceux qui ont subi une captivité totale d'un an au moins, et qui ont atteint l'âge de 68 ans, atteignait 12.312 unités. C'est le moment de rappeler à nouveau que depuis le 1^{er} janvier 1978, l'invalidité forfaitaire en question est accordée désormais aux prisonniers de guerre d'un an au moins, à partir de l'âge de 66 ans.

SI VOUS ETES NE EN 1923...

et comptez SIX MOIS au moins de services admissibles, vous pouvez prétendre en 1978 à une rente de combattant et/ou de captivité.

Les veuves peuvent obtenir, sous certaines conditions particulières, la rente, quand elles atteignent aussi 45 ans.

Renseignements et formulaires dans les sections.

Il est conseillé pour ne perdre aucune période et percevoir immédiatement la rente d'introduire sa demande trois mois avant le 55^e ou le 45^e anniversaire.

